

## Rapport annuel 2010

✓ Augmentation du  
taux de couverture

✓ Performance  
de 5,1%

[www.publica.ch](http://www.publica.ch)

✓ Certification ISO  
✓ Enquête auprès  
des assurés

[www.publica.ch](http://www.publica.ch)

✓ Contrôle du taux  
de conversion

✓ Constitution de  
provisions

[www.publica.ch](http://www.publica.ch)

✓ 2 nouvelles  
caisses de  
prévoyance

~~Compensation du  
renchérissement~~

[www.publica.ch](http://www.publica.ch)



# Table des matières

Résumé de l'exercice	4 – 6
Chiffres clés	8 – 9
Bilan	10 – 11
Compte d'exploitation	12 – 13
Annexe	
1 Bases et organisation	14 – 32
2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	33
3 Nature de l'application du but	34
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	36
5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	37 – 44
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	46 – 65
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	66 – 70
8 Demandes des autorités de surveillance	72
9 Autres informations relatives à la situation financière	73 – 74
10 Événements postérieurs à la date du bilan	76
11 Caisses de prévoyance de l'institution collective PUBLICA Management Summary des caisses de prévoyance	77 – 78
12 Rapport de l'organe de contrôle	80
13 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	81 – 82
Impressum	83

# Résumé de l'exercice



Hanspeter Lienhart  
Président de la Commission  
de la caisse PUBLICA



Werner Hertzog  
Directeur de PUBLICA

L'exercice 2010 aura été une année d'incertitudes. D'entrée de jeu, les augures de la finance se sont efforcés de deviner si la reprise allait arriver ou si elle était déjà derrière nous. Cette incertitude s'est accompagnée d'un effondrement sans précédent des deux monnaies les plus importantes pour nous, le dollar et l'euro. Le nouveau plongeon des taux a lui aussi constitué une fâcheuse surprise pour nombre d'acteurs du marché. Investir dans un tel environnement devient un art en soi. Il est en effet quasiment impossible de ne pas se tromper. Dans ce contexte, notre équipe chargée des placements est revenue à ce qui fait sa force: la fidélité à la stratégie. Cette attitude s'est avérée plus que payante. Avec une performance de 5.16%, l'objectif de rendement a été dépassé de quelque 2%. Autrement dit, toutes les caisses de prévoyance ont pu améliorer leur taux de couverture, consolidant ainsi leur capacité de risque. Le taux de couverture moyen de l'ensemble des caisses de prévoyance de PUBLICA s'établit depuis lors à 104.5%, c'est-à-dire au niveau de la valeur moyenne des caisses de pensions de droit privé. Ce résultat est l'aboutissement d'un travail de fond mené depuis plusieurs années, qui, s'il n'est pas spectaculaire, n'en est que plus scrupuleux. C'est à l'ombre de ces événements qu'ont été posés les premiers jalons en vue du prochain changement de bases techniques. Ce dernier sera le thème central de l'exercice 2011.

L'évolution des effectifs d'assurés est plutôt timide. Quoiqu'il en soit, il convient de constater que comme lors de l'année précédente, le rapport entre personnes assurées et bénéficiaires de rentes s'est amélioré au profit des premières. C'est un point positif puisque la capacité de risque structurelle s'en trouve renforcée. Un autre indice de l'amélioration des structures est à chercher dans l'augmentation de l'âge moyen au moment du départ à la retraite. Ce fait explique en effet aussi que le recours à la provision pour le financement de la garantie statique des acquis reste limité, ce qui a pour conséquence de renforcer la solvabilité des caisses de prévoyance. La question de savoir s'il faudra mettre plus souvent cette provision à contribution dans le cadre du changement de bases techniques est encore ouverte, la réponse dépendant de la manière dont le changement de bases sera effectivement réalisé.

La nouvelle analyse des sources de gains et de pertes effectuée récemment dans le domaine Assurance a confirmé les résultats de l'année précédente. En 2010, les caisses de prévoyance ont subi une perte actuarielle sur le risque de longévité d'environ CHF 110 millions (contre CHF 90 millions l'année précédente) qui s'explique par l'utilisation de bases de calcul qui ne sont plus à jour. Cette perte représente environ 0.3% du volume du bilan. Comme auparavant, elle a été compensée par les bénéfices de liquidation sur le risque d'invalidité. Ces deux positions seront corrigées dans le cadre du changement de bases prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Dans le domaine des placements, il importe de relever l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2011 d'une stratégie de placement différenciée pour les caisses de prévoyance ouvertes et pour les caisses de prévoyance fermées. La stratégie de placement des caisses de prévoyance fait ainsi l'objet d'une optimisation à long terme. S'il peut être résumé en quelques mots, ce projet aux multiples aspects s'est avéré complexe à réaliser puisqu'il a débuté avec l'élaboration des bases légales pour aboutir à l'application comptable dans l'environnement logiciel concerné.

La certification ISO décernée sans réserve à PUBLICA le 30 mars 2010 est presque passée inaperçue du public; les employés de PUBLICA ont ainsi vu leur travail quotidien reconnu par un certificat de qualité de très haut niveau délivré par un organisme extérieur. Leurs prestations sont d'ailleurs appréciées à leur juste valeur par les employeurs affiliés, les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes, information qui est également ressortie de la récente enquête réalisée par nos soins auprès de notre clientèle.

### **Les organes paritaires des caisses de prévoyance affiliées**

La collaboration entre les organes paritaires des caisses de prévoyance et les employés de PUBLICA est désormais bien rodée. Les plans de prévoyance ont fait l'objet de diverses innovations entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les organes paritaires des unités administratives centrales et décentralisées de l'administration fédérale exercent la liberté d'action souhaitée par le législateur avec une audace croissante, mais toujours avec responsabilité. Les avantages en termes de coûts des solutions de prévoyance différenciées sont identifiés et systématiquement recherchés.

### **Les caisses de prévoyance**

Au cours de l'exercice 2010, une liquidation partielle (sortie de la Caisse de prévoyance de la Confédération) a permis de doter les employés de PUBLICA de leur propre caisse de prévoyance, la Caisse de prévoyance de PUBLICA. Une nouvelle caisse de prévoyance a en outre fait son apparition avec l'affiliation de Sillon Suisse SA. Fin 2010, l'institution collective comptait donc douze caisses de prévoyance ouvertes et sept caisses fermées. Une autre liquidation partielle est en préparation pour le prochain exercice, le Musée National Suisse disposant en effet de sa propre caisse de prévoyance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Le résultat des coûts

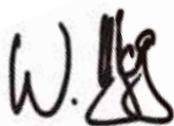
Lors de l'exercice comptable 2010, l'entreprise PUBLICA dans son ensemble a de nouveau réalisé un excédent de produits de CHF 3.8 millions (contre CHF 6.3 millions l'année précédente); reversé aux caisses de prévoyance selon le principe de causalité, cet excédent sera affecté à leur réserve pour frais. En nous appuyant sur une comptabilité analytique détaillée, nous contrôlons tous les ans les tarifs des frais et les adaptions si nécessaire. Etant donné le grand intérêt qu'accorde le public à la transparence des coûts, nous présentons pour la première fois dans ce rapport annuel le détail des frais pour l'administration de l'assurance et pour la gestion de fortune. Nous désirons ainsi apporter une contribution différenciée à une discussion qui d'ordinaire se situe plutôt au niveau global.

### Remerciements

La Commission de la caisse remercie les employés de PUBLICA de la conscience professionnelle et de l'efficacité dont ils ont fait preuve pendant cet exercice délicat, tant dans le domaine des affaires que dans celui des placements. Nous remercions également l'ensemble des partenaires et acteurs qui se sont investis dans la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle au profit du personnel de la Confédération, des unités administratives décentralisées et des organisations affiliées pour leur professionnalisme et leur engagement sans faille.



Hanspeter Lienhart  
Président de la Commission de la caisse PUBLICA



Werner Hertzog  
Directeur de PUBLICA



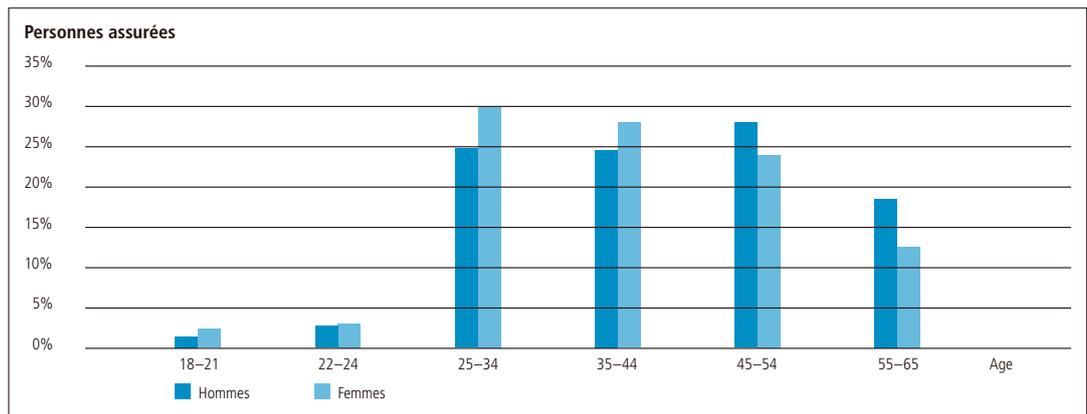
Hanspeter Lienhart  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employés  
Secrétaire central de la ssp

# Chiffres clés

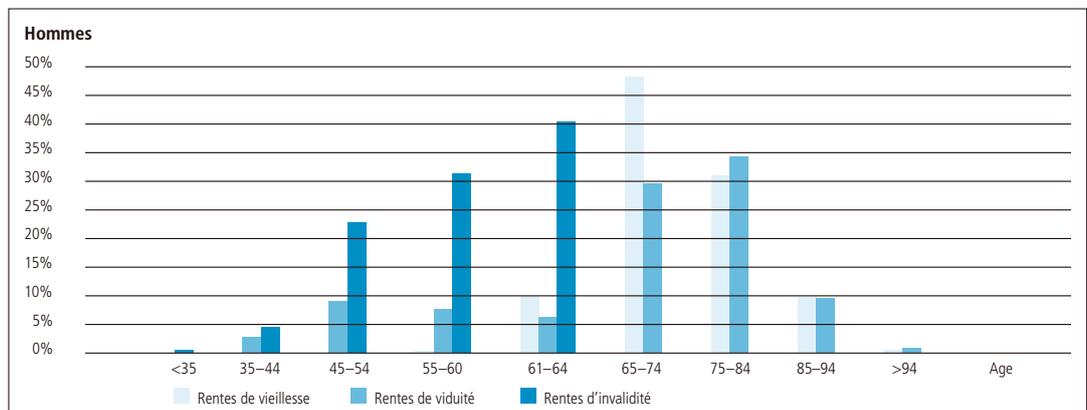
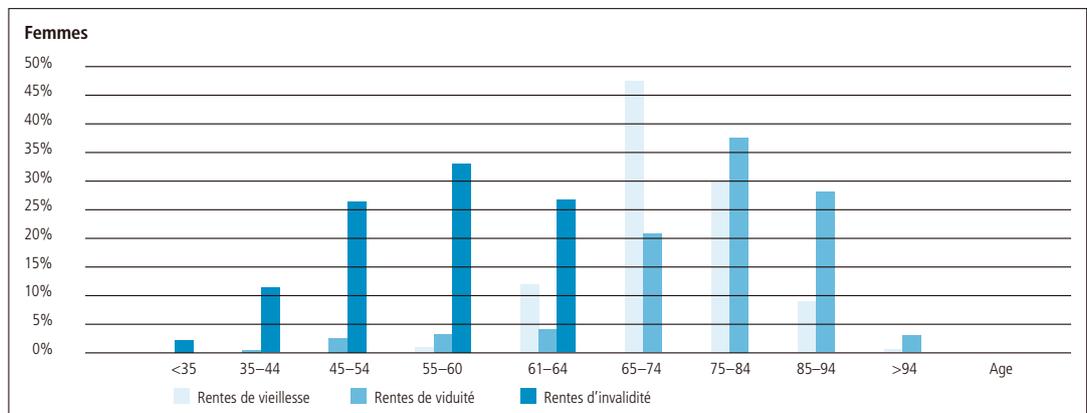
	31.12.2010	31.12.2009
Somme au bilan en CHF	33'328'763'940	32'459'718'878
Capital de prévoyance en CHF	29'454'954'087	29'478'781'394
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	104.5%	102.4%
Degré de couverture économique	84.1%	87.3%
Rendement sur les placements de la fortune	5.16%	10.13%
Résultat net des placements de la fortune en CHF	1'617'167'994	2'962'135'171
Cotisations réglementaires en CHF	1'074'525'214	1'035'224'338
Prestations réglementaires en CHF	-1'719'136'971	-1'758'094'130

<b>Nombre de personnes assurées</b>	<b>56'437</b>	<b>56'870</b>
<b>(y compris personnes assurées contre les risques)</b>		
<b>Nombre de rentes</b>	<b>48'950</b>	<b>50'502</b>
Rentes de vieillesse	31'020	31'364
Rentes pour enfants de retraités	643	720
Rentes d'invalidité	1'739	1'873
Rentes pour enfants d'invalides	401	403
Rentes de viduité/rentes de partenaire	10'962	10'912
Rentes d'orphelins	370	388
Rentes transitoires de vieillesse	3'505	4'474
Rentes de substitution AI	310	368
<b>Nombre de nouvelles rentes</b>		
<b>(y compris rentes pour enfants)</b>	<b>1'695</b>	<b>1'102</b>
Rentes de vieillesse	885	471
Rentes d'invalidité	121	93
Rentes de survivants (cas de décès donnant droit à une rente)	689	538

## Structure d'âge des personnes assurées



## Structure d'âge des bénéficiaires de rentes



# Bilan

<b>Actif</b>	<b>en CHF 31.12.2010</b>	<b>en CHF 31.12.2009</b>
<b>Placements</b>	<b>33'297'826'359</b>	<b>32'424'096'386</b>
Liquidités	717'522'314	1'485'193'428
Créances	143'584'119	140'562'494
Obligations	18'940'299'300	19'148'776'262
Actions	8'296'250'690	8'044'680'049
Hypothèques	1'292'993'508	1'302'633'150
Immobilier	2'173'228'627	2'053'432'385
Placements alternatifs	1'733'947'802	248'818'619
<b>Capital d'exploitation</b>	<b>20'586'941</b>	<b>21'189'560</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>10'350'640</b>	<b>14'432'931</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>33'328'763'940</b>	<b>32'459'718'878</b>

<b>Passif</b>	<b>en CHF 31.12.2010</b>	<b>en CHF 31.12.2009</b>
<b>Prestations de libre passage et dettes</b>	<b>153'010'029</b>	<b>85'468'882</b>
Prestations de libre passage et rentes	102'638'354	41'696'014
Autres dettes	29'784'734	22'583'308
Dettes de l'entreprise	20'586'941	21'189'560
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>7'479'672</b>	<b>21'797'209</b>
<b>Réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>10'275'013</b>	<b>10'809'052</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>20'954'924</b>	<b>17'098'042</b>
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>31'697'023'444</b>	<b>31'551'689'197</b>
Capital de prévoyance personnes assurées	11'193'154'881	10'605'904'422
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	18'261'799'206	18'872'876'972
<b>Provisions techniques</b>	<b>2'242'069'357</b>	<b>2'072'907'804</b>
Provisions techniques caisses de prévoyance	2'115'043'880	1'956'063'780
Provisions techniques institution collective	127'025'477	116'844'024
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>1'440'020'858</b>	<b>772'856'496</b>
<b>Fonds libres/découvert</b>		
Situation en début de période	0	-1'316'562'835
Augmentation provenant de liquidation partielle	0	1'799'299
Excédent des produits	0	1'314'763'536
Situation en fin de période	0	0
<b>Total du passif</b>	<b>33'328'763'940</b>	<b>32'459'718'878</b>

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les montants présentés dans le compte de résultats, le bilan et les tableaux étant arrondis au franc supérieur, le total peut par conséquent s'écarter très légèrement de la somme des différentes valeurs les constituant.

# Compte d'exploitation

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
<b>Cotisations et apports ordinaires</b>	<b>1'104'787'913</b>	<b>1'070'124'105</b>
Cotisations des salariés	382'739'300	395'602'998
Contributions de l'employeur	691'785'914	639'621'340
Primes uniques et rachats	30'917'775	26'912'381
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	-620'000	7'987'385
Utilisation des provisions	-35'076	0
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>1'223'734'171</b>	<b>287'311'151</b>
Prestations de libre passage	1'217'564'686	281'528'370
Remboursements de versements anticipés EPL / divorce	6'169'485	5'782'781
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>2'328'522'084</b>	<b>1'357'435'255</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-1'719'136'971</b>	<b>-1'758'094'130</b>
Rentes de vieillesse	-1'279'403'379	-1'299'235'075
Rentes de survivants	-294'023'717	-291'639'692
Rentes d'invalidité	-43'468'258	-46'274'792
Autres prestations réglementaires	-72'221'538	-97'816'908
Prestations en capital à la retraite	-29'725'015	-22'409'919
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-295'064	-717'744
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-1'396'268'167</b>	<b>-354'949'357</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'318'406'993	-281'890'176
Versements anticipés EPL / divorce	-77'861'174	-73'059'181
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-3'115'405'138</b>	<b>-2'113'043'487</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>-148'550'130</b>	<b>-113'360'392</b>
Constitution de capitaux de prévoyance personnes assurées	-383'743'361	-533'836'544
Dissolution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	611'481'766	775'048'688
Constitution de provisions techniques caisses de prévoyance	-158'724'701	-148'994'363
Constitution de provisions techniques institution collective	-10'181'454	-3'068'282
Rémunération du capital d'épargne	-208'002'380	-194'522'505
Constitution/dissolution de réserves de contributions de l'employeur	620'000	-7'987'385

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-8'851'267</b>	<b>-5'839'141</b>
Cotisations au fonds de garantie	-8'851'267	-5'839'141
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-944'284'450</b>	<b>-874'807'765</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>1'617'167'994</b>	<b>2'962'135'171</b>
Produit net des liquidités	-588'312	74'692
Produit net des créances	70'264	599'597
Produit net des obligations	791'360'299	859'499'128
Produit net des actions	440'128'851	1'976'301'495
Produit net des hypothèques	35'479'361	39'490'219
Produit net de l'immobilier	95'509'527	115'560'617
Produit net des placements alternatifs	283'958'562	1'282'570
Produit net des engagements	-893'547	-937'819
Frais de gestion des placements de la fortune	-27'857'010	-29'735'330
<b>Constitution de provisions non techniques</b>	<b>-3'856'882</b>	<b>-6'323'984</b>
<b>Autres frais</b>	<b>-3'921'117</b>	<b>-3'653'359</b>
<b>Autres produits</b>	<b>2'058'817</b>	<b>10'269'969</b>
<b>Compte administratif de l'entreprise</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total des frais de l'entreprise	-30'303'538	-29'976'202
Total des produits de l'entreprise	34'095'632	36'300'186
Excédent de produits de l'entreprise	-3'792'095	-6'323'984
<b>Excédent des produits avant constitution réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>667'164'362</b>	<b>2'087'620'032</b>
<b>Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-667'164'362</b>	<b>-772'856'496</b>
<b>Excédent des produits</b>	<b>0</b>	<b>1'314'763'536</b>

# Annexe

## 1 Bases et organisation

### ❑ 1.1 Forme juridique et but

La Caisse fédérale de pensions PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique et ayant son siège à Berne. Elle est inscrite au registre du commerce.

Le personnel de l'administration fédérale centrale et décentralisée (art. 32a de la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération [RS 172.220.1]), ainsi que celui des organisations affiliées (art. 4 de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]) sont assurés auprès de PUBLICA.

PUBLICA gère la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40). PUBLICA est une institution collective autonome.

### ❑ 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sous le numéro d'ordre C1.0100.

PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et s'acquitte des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG, RS 831.432.1).

### ❑ 1.3 Lois et règlements

PUBLICA a été constituée sous forme d'établissement de droit public avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2001 de la loi fédérale du 23 juin 2000 régissant la Caisse fédérale de pensions (loi sur la CFP, RO **2001 707**). Il n'existe aucun acte officiel.

L'entrée en vigueur de la loi relative à PUBLICA au 1<sup>er</sup> juillet 2008 n'a eu aucune incidence sur le statut d'établissement de droit public de PUBLICA.



Christian Bock  
Vice-président de la Commission de la caisse  
Représentant des employeurs  
Directeur de l'Office fédéral de métrologie

Les activités de PUBLICA sont régies par les lois et les règlements suivants:

### Lois fédérales

Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40)
Loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions (loi relative à PUBLICA, LPUBLICA, RS 172.222.1)
Loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1)

### Règlements

Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA des 29 avril 2003 / 1 <sup>er</sup> août 2008
Règlement du 24 février 2005 concernant la compliance
Règlement du 1 <sup>er</sup> juillet 2008 concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA et des caisses de prévoyance
Règlement du 21 mai 2008 concernant la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Règlement du 1 <sup>er</sup> juillet 2008 relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Règlement relatif aux placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (Règlement sur les placements de PUBLICA) des 25 octobre 2007 / 21 février 2008 et 15 avril 2010
Règlement du 29 avril 2003 concernant le Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Règlement du 29 avril 2003 concernant le Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 13 octobre 2005 concernant les cas de rigueur
Règlement du 21 février 2008 concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Règlement du 3 juillet 2007 concernant l'indemnisation des membres des organes paritaires des caisses de prévoyance de la Confédération, du domaine des EPF, de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, de l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic et de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle

### Contrats d'affiliation

L'affiliation à PUBLICA repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et PUBLICA; la participation et le consentement de l'organe paritaire sont des conditions préalables à la conclusion de ce contrat. En règle générale, une caisse de prévoyance est constituée pour chaque employeur affilié, ainsi que ses employés et les bénéficiaires de rentes qui lui sont rattachés; la possibilité est également donnée de créer une caisse de prévoyance commune à plusieurs employeurs affiliés (art. 7 LPUBLICA). Des caisses de prévoyances ne regroupant que des bénéficiaires de rentes sont également affiliées à PUBLICA (art. 23, al. 2, LPUBLICA; caisses de prévoyance fermées).

#### Les documents suivants font partie intégrante du contrat d'affiliation:

---

le règlement de prévoyance,

---

l'accord de niveau de service Prestations générales,

---

l'accord de niveau de service Examen médical (non obligatoire, si nécessaire),

---

le règlement de liquidation.

---

## 1.4 Organes de gestion et droits à la signature

### Commission de la caisse

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit représentants des personnes assurées et huit représentants des employeurs). Elle constitue l'organe de gestion stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA.

Les membres de la Commission de la caisse nomment la direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert agréé en prévoyance professionnelle pour la caisse. La loi relative à PUBLICA n'énumérant pas de manière exhaustive toutes les tâches incombant à la Commission de la caisse, cette dernière en exerce d'autres: elle est notamment compétente pour décider de la constitution de réserves et de l'adoption de règlements.

Un certain nombre de compétences en matière financière, pour la plupart absolues, figurent au nombre des prérogatives de la Commission de la caisse. Elle édicte, par exemple, les directives de placement et approuve le budget et les comptes annuels.

La durée d'un mandat au sein de la présidence de la Commission de la caisse est fixée à deux ans. Hanspeter Lienhart, représentant des employés, est président depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Christian Bock, représentant des employeurs, est vice-président depuis la même date. Le 30 juin 2010, Fritz Zurbrügg a pris la succession de Peter Siegenthaler qui a quitté ses fonctions de directeur de l'Administration fédérale des finances pour cause de départ à la retraite.

## Membres de la Commission de la caisse

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Bock Christian, vice-président	Représentant des employeurs	01.07.2009
Buntschu Kurt	Représentant des employeurs	01.07.2002
Cereghetti Piero	Représentant des employés	01.07.2002
Gerber Hugo	Représentant des employés	01.01.2005
Grossenbacher-Frei Prisca	Représentante des employés	01.07.2009
Hinder Alex	Représentant des employeurs	01.07.2009
Lienhart Hanspeter, président	Représentant des employés	01.07.2002
Maurer Petra	Représentante des employés	01.07.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2006
Müller Hans	Représentant des employés	01.02.2004
Remund Matthias	Représentant des employeurs	01.07.2009
Schaerer Barbara	Représentante des employeurs	01.05.2008
Scholl Fred	Représentant des employés	01.07.2002
Siegenthaler Peter	Représentant des employeurs	01.07.2009 –30.06.2010
Sommer Martin	Représentant des employeurs	01.07.2002
Wyler Alfred	Représentant des employés	01.07.2009
Zurbrügg Fritz	Représentant des employeurs	01.07.2010



Piero Cereghetti  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employés  
Chef du personnel de l'EPF Zurich

## Mandats externes

Nom Prénom	Mandats
Bock Christian	Président du conseil d'administration de Come-2-IT AG, Berne Vice-président du conseil d'administration de Planag Planungsbüro für Industrie und Gerüstbau AG, Laufenburg Membre de Childcare Service, Berne Membre titulaire du Fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale de l'Office européen des brevets
Buntschu Kurt	Membre du comité central de la Société Suisse de Sauvetage
Gerber Hugo	Membre du conseil d'administration de Swisscom Membre du conseil d'administration de la Suva Membre du conseil d'administration de Worklink Membre du conseil de fondation de PREVOYANCE RUAG Membre du comité directeur de la Caisse suisse de voyage (Reka)
Hinder Alex	Expert financier externe de l'Investment Committee et du comité de placement de la BVK Personalvorsorge des Kantons Zürich, Zurich Membre de la commission de placement de la Pensionskasse DKSH (Diethelm Keller Siber Hegner), Zurich Membre de la commission de placement de SWISSBROKE Vorsorgestiftung, Coire
Lienhart Hanspeter	Conseiller municipal de la ville de Bülach
Remund Matthias	Membre du conseil exécutif de Swiss Olympic Association Membre du conseil de fondation de l'Aide sportive Membre du conseil de fondation de l'International Center for Sports Studies Membre du conseil de fondation du Musée olympique
Schaerer Barbara	Membre du conseil d'administration de Bernmobil, Berne Membre du conseil de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), Berne
Siegenthaler Peter (jusqu'au 30.06.2010)	Président du conseil d'administration de Hotel Bellevue Palace Immobilien AG Membre du conseil d'administration de CFF SA (depuis le 03.05.2010)
Wylér Alfred	Membre du conseil de fondation de la Caisse de pensions comPlan Membre du conseil de fondation de la Caisse de pensions Poste
Zurbrügg Fritz	Membre du conseil d'administration de Hotel Bellevue Palace Immobilien AG

La Commission de la caisse a institué les comités suivants:

### Comité de placement

La définition de l'allocation stratégique d'actifs à l'intention de la Commission de la Caisse, la désignation des gestionnaires de portefeuille internes et externes ainsi que les décisions relatives aux transactions immobilières d'un montant maximum de CHF 30 millions comptent parmi les principales tâches du Comité de placement.

Selon le règlement sur les placements, le Comité de placement est composé de trois à cinq personnes désignées par la Commission de la caisse, d'un représentant de l'Administration fédérale des finances ainsi que de trois membres ayant voix consultative, à savoir le directeur, le responsable du service Finances et comptabilité/Controlling et la responsable du service Asset Management de PUBLICA. Le Comité de placement est présidé par Alex Hinder.

Nom Prénom	Fonction	Début/fin du mandat
Cereghetti Piero	Représentant des employés	29.10.2002
Eggenberger Urs	Sous-directeur de l'Administration fédérale des finances	19.11.2007
Gisiger Hanspeter	Responsable du service Finances et comptabilité/Controlling de PUBLICA	01.09.2008
Haurv von Siebenthal Susanne	Responsable du service Asset Management de PUBLICA	01.01.2006
Hertzog Werner	Directeur de PUBLICA	01.07.2004
Hinder Alex, président	Représentant des employeurs	01.07.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2009
Müller Hans	Représentant des employés	01.01.2005
Wyss Oskar	Externe	29.10.2002

## Mandats externes

Nom Prénom	Mandats
Eggenberger Urs	Représentant de l’AFF: membre du conseil d’administration et du comité du conseil d’administration du fonds de compensation AVS Représentant de l’AFF: membre de la commission et du comité de placement du fonds de désaffectation et de gestion pour les installations nucléaires Représentant de l’AFF: membre du conseil de fondation du fonds de garantie LPP
Haury von Siebenthal Susanne	Membre de la commission des offres publiques d’acquisition Membre du comité de placement de la Caisse de pensions du CERN
Wyss Oskar	Membre du conseil d’administration de Vigierhof AG, Soleure

## Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Ce comité se penche principalement sur les questions de principe et d’application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l’élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Comité est présidé par Martin Sommer et se compose des personnes suivantes:

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Burgunder Daniel	Responsable du service Assurance de PUBLICA	10.12.2002
Geiser Corinne	Responsable du service juridique stratégique de PUBLICA	01.11.2006
Grossenbacher-Frei Prisca	Représentante des employés	01.07.2009
Schaerer Barbara	Représentante des employeurs	01.01.2009
Scholl Fred	Représentant des employés	10.12.2002
Sommer Martin, président	Représentant des employeurs	20.03.2003

### Comité d'audit

Le Comité d'audit est notamment chargé de vérifier les comptes annuels de PUBLICA ainsi que le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle. Il commente les comptes avec la direction de PUBLICA, le responsable de l'organe de révision externe et l'expert en prévoyance professionnelle. Le comité d'audit est présidé par Hugo Gerber.

Les membres du Comité d'audit sont les suivants:

Nom Prénom	Fonction	Début/fin du mandat
Gerber Hugo, président	Représentant des employés	01.01.2005
Maurer Petra	Représentante des employés	01.07.2009
Remund Matthias	Représentant des employeurs	01.07.2009
Siegenthaler Peter	Représentant des employeurs	01.07.2009 – 30.06.2010
Zurbrügg Fritz	Représentant des employeurs	01.07.2010

### Assemblée des délégués

La loi relative à PUBLICA a institué un nouvel organe: l'Assemblée des délégués. Cette Assemblée est formée par 80 salariés des employeurs affiliés. Elle élit les représentants des employés à la Commission de la caisse. Elle peut soumettre des propositions à cette commission pour tout ce qui a trait à PUBLICA. Les membres de l'Assemblée des délégués sont informés chaque année de la marche des affaires de PUBLICA par la Commission de la caisse et par la Direction.

Les personnes assurées de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA ont élu par correspondance les 80 membres de l'Assemblée des délégués pour la première fois le 28 novembre 2008. Leur mandat de quatre ans a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les 80 sièges ont été répartis entre les quatre circonscriptions électorales, en fonction de la réserve mathématique que présentaient les caisses de prévoyance au 30 juin 2008. Les noms des délégués élus et leur répartition par caisse de prévoyance figurent sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch).

Lors de sa réunion constitutive du 21 janvier 2009, l'Assemblée des délégués PUBLICA a élu son président et son vice-président:

Nom Prénom	Fonction
Alvarez Cipriano	Président
Grunder Jürg	Vice-président

## Direction

La Direction est responsable de la gestion et de l'orientation opérationnelle ainsi que de la réalisation des objectifs stratégiques et de la garantie de la réussite à long terme de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 1<sup>er</sup> août 2008. La Direction se compose du directeur, Werner Hertzog, et de sa suppléante, Susanne Haury von Siebenthal (responsable du service Asset Management).

## Comité directeur

Au 31 décembre 2010, le Comité directeur se compose des membres suivants:

Nom Prénom	Fonction
Burgunder Daniel	Responsable du service Assurance de PUBLICA
Gisiger Hanspeter	Responsable du service Finances et comptabilité/Controlling de PUBLICA
Haury von Siebenthal Susanne	Responsable du service Asset Management de PUBLICA/Suppléante du directeur de PUBLICA
Hertzog Werner	Directeur de PUBLICA
Zaugg Markus	Responsable des Ressources de PUBLICA

## Comité directeur élargi

Font partie du Comité directeur élargi au 31 décembre 2010:

Nom Prénom	Fonction
Gautschi Jürg	Responsable du service Gestion de la qualité/Coordination de la formation de PUBLICA
Geiser Corinne	Responsable du service juridique stratégique de PUBLICA



Kurt Buntschu  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employeurs  
Chef du personnel de la Croix Rouge Suisse

## 🔗 1.5 Ressources humaines de PUBLICA

### Bases légales, rapports de service

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2003, date de l'entrée en vigueur de la loi sur la CFP, PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération doté d'une personnalité juridique propre. Le 19 août 2009, le Conseil fédéral a apporté un complément aux dispositions de l'ordonnance-cadre LPers<sup>1</sup> conférant à PUBLICA, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le statut d'employeur au sens où l'entend le droit du personnel. Le personnel de PUBLICA est soumis à la LPers<sup>2</sup>. La Commission de la caisse PUBLICA arrête les dispositions d'application<sup>3</sup>.

### Politique du personnel et évolutions

Par son contenu, ses normes et ses méthodes, la politique du personnel de PUBLICA contribue à la réalisation des objectifs de l'entreprise. Ainsi, elle régit les rapports de travail et la collaboration au sein de l'entreprise. En 2010, les nouveaux services et produits opérationnels créés après l'obtention du statut d'employeur autonome ont été au centre des préoccupations. Les objectifs en la matière, décrits aux articles 2 et 3 du règlement sur le personnel de PUBLICA, ont eu une influence significative sur les deux processus relatifs au personnel détaillés ci-après.

### Acquérir et conserver le personnel qualifié

PUBLICA a été fondée sous la forme d'un établissement de droit public doté d'une personnalité juridique et d'une comptabilité propres, afin d'avoir l'indépendance fonctionnelle requise pour accomplir de manière appropriée les missions que la loi lui a confiées. Dans le cadre de sa politique du personnel également, l'entreprise doit être en mesure de réagir de manière autonome aux modifications intervenant dans les domaines de la prévoyance professionnelle et du marché du travail en particulier.

<sup>1</sup> Nouvel article 2a de l'ordonnance-cadre LPers (RS 172.220.11)

<sup>2</sup> Article 2, alinéa 1, lettre e, de la LPers et article 14, alinéa 2, de la LPUBLICA (RS 172.222.1)

<sup>3</sup> Article 2a, alinéa 2, de l'ordonnance-cadre LPers

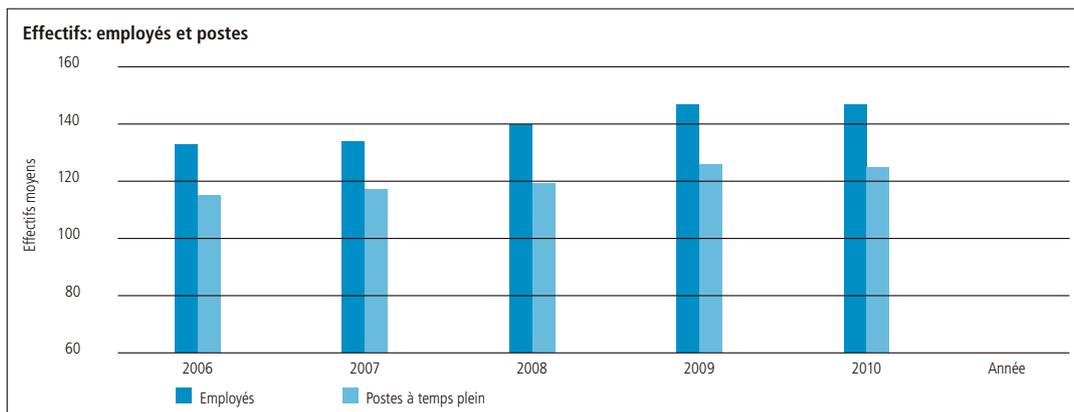
Par des systèmes d'incitation, PUBLICA souhaite encourager ses collaborateurs à s'engager pour atteindre les objectifs de l'entreprise. Les prestations fournies par l'entreprise s'appuient sur l'investissement personnel des employés et sur leurs aptitudes. Il est donc nécessaire d'accorder davantage de poids aux prestations individuelles et de créer des incitations afin que les employés qui s'investissent dans leur travail et visent le résultat puissent se voir accorder une gratification.

Toutefois, les conditions du marché du travail sont elles aussi en mutation constante. Ainsi, l'évolution démographique conduit, par exemple, à une nouvelle raréfaction des ressources. En ce qui concerne le personnel qualifié nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie de différenciation, PUBLICA est en concurrence directe avec les secteurs de l'assurance et des finances.

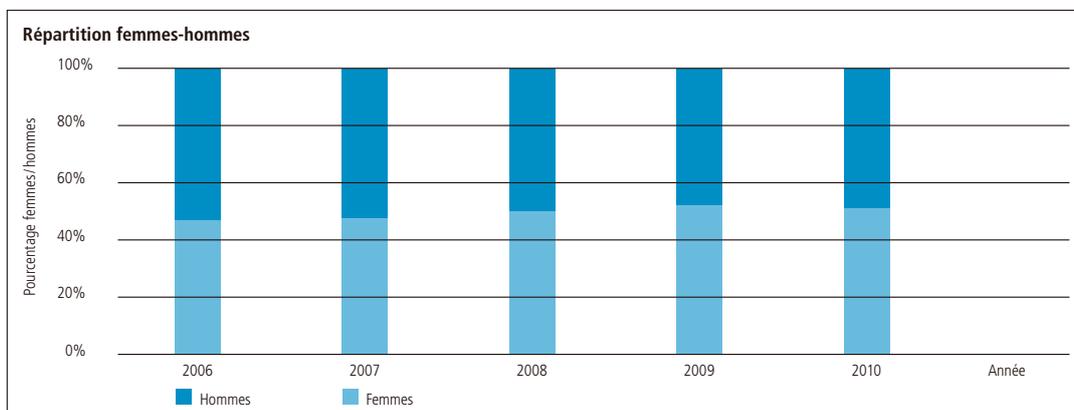
Pour que l'entreprise puisse s'attacher à long terme les services des bonnes personnes, l'offre de prestations de l'employeur doit être définie en conséquence. Outre l'intérêt et les responsabilités qu'offrent aujourd'hui déjà les postes proposés par l'entreprise, les composantes financières constituent également un critère de décision pour les personnes en recherche d'emploi.

#### **Encourager et favoriser le développement du personnel**

D'après la stratégie RH, les perspectives de l'entreprise reposent sur le potentiel de création de valeur que recèle le personnel. Avec l'amélioration ciblée des compétences spécialisées et des compétences de direction réalisée depuis plusieurs années à tous les échelons de fonction, PUBLICA souhaite renforcer de manière ciblée les compétences de fond qui tiennent indubitablement aux tâches réalisées et aux connaissances accumulées par les employés, et ainsi forger son propre succès.



Pour PUBLICA, l'année sous revue a été entièrement placée sous le signe de la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles dispositions relatives au droit du personnel. Avec 147 personnes, le nombre d'employés est inchangé par rapport à l'année précédente. Le nombre de postes a régressé de 0.9 unités pour s'établir à 125.3 postes à temps plein.



Dans les fonctions appartenant aux catégories moins élevées, le pourcentage de femmes est supérieur à celui des hommes (29 femmes et 12 hommes), alors que c'est l'inverse pour les postes de direction (8 femmes et 14 hommes) et à l'échelon du Comité de direction (1 femme et 4 hommes). Au niveau du traitement des tâches administratives, la composition est équilibrée. Dans ce domaine, PUBLICA emploie 40 femmes et 39 hommes. Ces différences sont principalement imputables au travail à temps partiel. Chez PUBLICA aussi, plus les fonctions sont élevées, plus le nombre d'employés à temps partiel diminue.

## ❖ 1.6 Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance, conseillers

Expert en prévoyance professionnelle	Aon Hewitt SA Avenue Edouard-Dubois 20 2000 Neuchâtel	<a href="http://www.aonhewitt.ch">www.aonhewitt.ch</a>
Organe de révision	Ernst & Young SA Belpstrasse 23 3001 Berne	<a href="http://www.ch.ey.com">www.ch.ey.com</a>
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales OFAS Effingerstrasse 20 3003 Berne	<a href="http://www.bsv.admin.ch">www.bsv.admin.ch</a>
Investment Controlling	PPCmetrics SA Badenerstrasse 6, Case postale 8021 Zurich	<a href="http://www.ppcmetrics.ch">www.ppcmetrics.ch</a>
Global Custodian (banque de dépôt de titres étrangers et consolidation de tous les actifs)	J.P. Morgan (Suisse) SA Dreikönigstrasse 21 8022 Zurich	<a href="http://www.jpmorgan.com">www.jpmorgan.com</a>
Custodian Suisse (banque de dépôt de titres suisses)	Credit Suisse Custody & Transaction Services Uetlibergstrasse 231 8070 Zurich	<a href="http://www.credit-suisse.com">www.credit-suisse.com</a>

### 1.7 Employeurs affiliés

L'article 4 de la loi relative à PUBLICA définit le cercle des employeurs qui doivent obligatoirement assurer leurs employés auprès de PUBLICA au titre de la prévoyance professionnelle et ceux pour lesquels l'affiliation à PUBLICA est possible. Au 31 décembre 2010, l'institution collective PUBLICA compte 19 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comptent par conséquent aucune personne assurée.

Personnes assurées	31.12.2010	31.12.2009
Confédération	36'698	37'390
Organisations affiliées	2'038	1'998
Domaine des EPF	16'098	16'074
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle	251	259
Swissmedic	389	379
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	212	206
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	24	29
Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)	36	38
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	407	382
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	133	115
PUBLICA	140	–
Sillon Suisse	11	–
<b>Total</b>	<b>56'437</b>	<b>56'870</b>

La Caisse de prévoyance de PUBLICA a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2010, suite à la liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de la Confédération. Quant à la Caisse de prévoyance de Sillon Suisse SA, il s'agit d'un effectif de personnes assurées qui a récemment rejoint PUBLICA.



Hugo Gerber  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employés  
Consultant en prévoyance professionnelle et en ressources humaines

<b>Bénéficiaires de rentes</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Confédération	26'132	26'387
Personnes assurées volontaires – bénéficiaires de rentes depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2003	321	324
Organisations affiliées	805	860
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes Organisations affiliées	408	373
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes Confédération	882	911
Domaine des EPF	5'045	4'944
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes Swisscom – Droit à la rente antérieur au 1 <sup>er</sup> janvier 1999	7'305	7'509
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes RUAG – Droit à la rente antérieur au 1 <sup>er</sup> juillet 2001	2'692	2'836
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes SRG SSR idée suisse – Droit à la rente antérieur au 1 <sup>er</sup> janvier 2003	1'184	1'209
Effectif fermé de bénéficiaires de rentes Administration PUBLICA	89	91
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle	49	48
Swissmedic	93	83
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	12	9
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	0	0
Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)	10	10
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	42	40
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	27	26
PUBLICA	39	–
Sillon Suisse SA	0	–
<b>Total</b>	<b>45'135</b>	<b>45'660</b>

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les autres caisses de prévoyance fermées se composent de bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, puis de PUBLICA, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les anciennes personnes assurées volontaires. Ce sont là les principales raisons expliquant la proportion élevée de bénéficiaires de rentes au sein de la caisse.

## 2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

### 2.1 Personnes assurées

La catégorie des personnes assurées inclut aussi les personnes uniquement assurées contre les risques.

	31.12.2010	31.12.2009
Hommes	37'875	38'319
Femmes	18'562	18'551
<b>Total des rapports d'assurance</b>	<b>56'437</b>	<b>56'870</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2010	31.12.2009
Rentes de vieillesse	31'020	31'364
Rentes pour enfants de personnes pensionnées	643	720
Rentes d'invalidité	1'739	1'873
Rentes pour enfants d'invalides	401	403
Rentes de viduité/rentes de partenaire	10'962	10'912
Rentes d'orphelins	370	388
Rentes transitoires de vieillesse	3'505	4'474
Rentes de substitution AI	310	368
<b>Total</b>	<b>48'950</b>	<b>50'502</b>

En 2010, PUBLICA a versé 885 nouvelles rentes de vieillesse et rentes pour enfants de personnes pensionnées, 121 nouvelles rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides, ainsi que 689 nouvelles rentes de viduité et rentes d'orphelins.

## 3 Nature de l'application du but

### ⌘ 3.1 Explications des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les différents plans de prévoyance en fonction des critères objectifs définis par les règlements de prévoyance. Les personnes assurées ont la possibilité de consolider encore leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires et, partant, d'augmenter leur future rente de vieillesse ou leur prestation de sortie si elles quittent la caisse de prévoyance.

### ⌘ 3.2 Financement, méthodes de financement

PUBLICA est une institution collective autonome qui gère 19 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres, chacune d'elles présentant son propre bilan. Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations d'épargne, les primes de risque, les prestations de libre passage apportées, les sommes de rachats versées ainsi que les produits de la fortune constituent les recettes de la caisse de pensions. Le montant des cotisations d'épargne et de l'éventuelle cotisation de risque de l'employeur est fixé par chacune des caisses dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré par les cotisations pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces dernières sont définies dans les accords de niveau de service Prestations générales conclus avec les caisses de prévoyance. Les prestations supplémentaires sont facturées en plus, aux tarifs convenus.

### ⌘ 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'article 3, alinéa 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ d'activité défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation mais facturées au fur et à mesure à la Confédération; elles n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.



Alex Hinder  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employeurs  
CEO Société Hinder Asset Management SA

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA répondent aussi bien aux exigences formelles concernant la structure du bilan, l'établissement du compte d'exploitation et de l'annexe qu'aux exigences matérielles imposées par la LPP (Swiss GAAP RPC 26). Le bilan reflète la situation financière effective et présente toutes les informations indispensables à son appréciation.

### 4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation s'effectuent conformément aux dispositions du droit des obligations (CO) et de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP et Swiss GAAP FER 26).

Les titres, les monnaies, les placements directs dans l'immobilier et les prêts à des collectivités de droit public sont inscrits au bilan aux valeurs de marché. Tous les immeubles sont réévalués chaque année selon la méthode DCF (Discounted-Cash-Flow). Les immeubles en construction sont portés au bilan en proportion des coûts engendrés selon l'avancement des travaux de construction et font, si nécessaire, l'objet d'une correction de valeur. Une fois la construction achevée et les immeubles intégrés dans le portefeuille immobilier, le contrôle a lieu dans le cadre de l'évaluation annuelle.

Les hypothèques et les liquidités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Par rapport à la clôture des comptes au 31 décembre 2009, les principes applicables à l'évaluation, à la comptabilité ou à la présentation des comptes, n'ont subi aucune modification. Ils sont inchangés depuis l'introduction des recommandations de la Swiss GAAP RPC 26. Sont notamment concernées ici les provisions techniques, les provisions non techniques ainsi que la réserve de fluctuation de valeurs qui font parties intégrantes des bases légales et sont toujours vérifiées par l'expert actuariel.

## 5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA est une institution collective autonome divisée en caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres, chacune d'elles présentant son propre bilan. Elle n'a conclu aucun contrat de réassurance pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement ou partiellement auprès de l'institution collective. Les différentes caisses de prévoyance, comme l'institution (en sa qualité de réassureur), ont constitué les provisions appropriées pour faire face aux obligations prévisibles et absorber les fluctuations actuarielles (cf. chiffre 5.6).

### 5.2 Développement du capital de prévoyance pour les personnes assurées

Dans le bilan, le poste «Capital de prévoyance des personnes assurées» intègre la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de CHF 11.2 milliards (contre CHF 10.6 milliards l'année précédente). Le tableau suivant montre le développement de ce poste au cours de la période sous revue.

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
<b>Capital de prévoyance (fin d'année précédente)</b>	<b>10'605'904'422</b>	<b>9'856'891'021</b>
Cotisations d'épargne employés et employeurs	867'241'735	828'246'212
Apports, rachats et prestations d'entrée	1'263'278'982	409'737'407
Rémunération (y compris intérêt hors période)	208'002'380	194'522'505
Prestations de sortie	-1'318'406'992	-404'607'348
Versements anticipés EPL/versements divorce	-77'861'174	-73'059'180
Départs à la retraite	-335'004'305	-182'138'545
Liquidation pour cause de décès/d'invalidité	-14'732'625	-19'880'804
Autres modifications	-5'267'542	-3'806'844
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>587'250'459</b>	<b>749'013'403</b>
<b>Capital de prévoyance (fin d'année)</b>	<b>11'193'154'881</b>	<b>10'605'904'422</b>

Le montant exceptionnel des apports, rachats et prestations d'entrée et des prestations de sortie s'explique par une réorganisation (changement interne) opérée au sein de la Confédération (environ CHF 950 millions).

Les autres modifications intègrent des corrections portant sur les cas d'invalidité et les corrections comptables imputables à un autre exercice.

A la date du bilan, le total du capital de prévoyance pour les personnes assurées a augmenté de CHF 587.3 millions par rapport à l'année dernière. Cette progression plus faible que celle constatée l'année précédente est le signe d'un lent retour à la normale après la modification temporaire des comportements en matière de retraite qui a suivi le changement de primauté.

Le montant minimum au sens de l'article 17 de la LFLP est pris en compte dans le calcul du capital de prévoyance.

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2010	31.12.2009
Total avoirs de vieillesse selon la LPP en CHF	4'093'281'420	3'878'963'137
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	2.0%	2.0%

En plus du capital de prévoyance pour les personnes assurées, PUBLICA assure la gestion des avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), de sorte que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP présenté ici est englobé dans le capital de prévoyance pour les personnes assurées.

### 5.4 Développement du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Etat du capital de prévoyance au 01.01.	18'872'876'972	19'703'221'007
Evolution du capital de prévoyance au 31.12.	-611'077'766	-830'344'035
<b>Total du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes</b>	<b>18'261'799'206</b>	<b>18'872'876'972</b>
Nombre de rentes (pour le détail, cf. chiffre 2.2)	48'950	50'502

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a diminué de CHF 611.1 millions par rapport à l'année précédente.

### 5.5 Résultats de l'expertise actuarielle

Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle au 31 décembre 2010 (chiffre 13).

## 5.6 Bases techniques et provisions techniques

Les engagements de l'institution collective ont été calculés selon les principes et les directives de l'Association suisse des actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les calculs reposent sur les bases techniques EVK 2000, 3.5% pour les caisses de prévoyance ouvertes (comprenant des personnes assurées) et sur les bases techniques EVK 2000, 3.0% pour les caisses de prévoyance fermées (comprenant uniquement des bénéficiaires de rentes). Par ailleurs, compte tenu de la sinistralité de PUBLICA, la probabilité de devenir invalide est pondérée à hauteur de 80% de sa valeur (de 60% de sa valeur pour la Caisse de prévoyance de la Confédération).

### Provisions techniques consolidées

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
<b>Caisses de prévoyance</b>		
Provision pour baisse du taux de conversion des personnes assurées	576'657'769	477'265'699
Provision pour longévité des bénéficiaires de rentes	941'847'977	865'810'967
Provision pour cas de sinistres en suspens	177'969'147	187'220'065
Provision pour cas de décès et d'invalidité	62'514'000	58'462'000
Provision pour garanties (changement de primauté)	330'291'927	341'548'219
Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration	25'763'060	25'756'830
<b>Total des provisions techniques des caisses de prévoyance</b>	<b>2'115'043'880</b>	<b>1'956'063'780</b>
	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
<b>Institution collective</b>		
Provision pour cas de sinistres en suspens	14'960'253	8'308'724
Provision pour cas de décès et d'invalidité	22'605'000	20'460'000
Provision pour tarification	61'194'000	59'774'000
Provision pour cas de rigueur	28'266'224	28'301'300
<b>Total des provisions techniques de l'institution collective</b>	<b>127'025'477</b>	<b>116'844'024</b>
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>2'242'069'357</b>	<b>2'072'907'804</b>

Les provisions et réserves inscrites au bilan ont été définies sur la base du règlement du 1<sup>er</sup> juillet 2008 concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA élaboré par la Commission de la caisse, en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle (Aon Hewitt), l'Investment Controller (PPCmetrics) et l'organe de révision (Ernst & Young SA).

Les provisions techniques ont augmenté de CHF 169.2 millions par rapport à l'année précédente.

### 5.6.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Le règlement du 1<sup>er</sup> juillet 2008 concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA et des caisses de prévoyance a été remanié et sa version révisée est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### Provision pour baisse du taux de conversion des personnes assurées

Afin que l'allongement de l'espérance de vie soit pris en compte dans les promesses de prestations futures, le taux de conversion doit être abaissé périodiquement. La provision pour baisse du taux de conversion contribue à assurer une évolution régulière dans la mise en œuvre concrète de cette baisse et à en amortir totalement ou partiellement les effets sur les prestations des personnes assurées.

#### Provision pour longévité des bénéficiaires de rentes

Dans la mesure où l'évolution future de l'espérance de vie dans le temps n'est pas répercutée dans les bases techniques utilisées, il faut prendre des dispositions afin d'être toujours à même de pouvoir respecter les promesses faites en termes de prestations. Une provision pour longévité est par conséquent constituée pour les bénéficiaires de rentes.

#### Provision pour cas de sinistres en suspens

Sur le plan actuariel, le calcul des primes de risque est établi de manière à pouvoir financer les cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'année. Or, dans le domaine de l'invalidité, plusieurs années peuvent s'écouler entre la survenance de l'événement actuariel et son règlement définitif. Une provision doit donc être constituée en vue du traitement ultérieur de ces cas.

#### Provision pour cas de décès et d'invalidité

Le nombre de cas de décès et d'invalidité attendus au cours d'une année, ainsi que la réserve mathématique nécessaire au versement des prestations réglementaires, sont déterminés au moyen des bases techniques EVK 2000. La provision pour cas de décès et d'invalidité vise à absorber les effets financiers négatifs résultant d'écarts inattendus liés à l'évolution des sinistres. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes tout ou partie des risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées à ce risque de fluctuation.

#### Provision pour garanties (changement de primauté)

La provision pour garanties (changement de primauté) sert à financer les éléments de rentes découlant de l'article 25 de la loi relative à PUBLICA (garantie statique des acquis).

#### Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à un employeur susceptible d'assumer les frais d'administration. La provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration est par conséquent destinée à financer les futurs frais d'administration ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Elle est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance fermée Administration PUBLICA.



Prisca Grossenbacher-Frei  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentante des employés  
Sous-directrice de l'Office vétérinaire fédéral

## ⚙️ 5.6.2 Provisions techniques de l'institution collective

### **Provision pour cas de sinistres en suspens**

L'institution collective en sa qualité de réassureur doit, à l'instar des caisses de prévoyance, constituer une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est formée des primes de risque versées par les caisses de prévoyance partiellement ou totalement réassurées auprès de l'institution collective. Une fois l'objectif de constitution atteint, l'éventuel excédent est restitué aux caisses de prévoyance concernées conformément au concept applicable aux excédents.

### **Provision pour cas de décès et d'invalidité**

Outre la provision pour cas de sinistres en suspens, l'institution collective est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuation liés à l'évolution des sinistres.

### **Provision pour tarification**

La provision pour tarification donne à l'institution collective le temps de réagir et d'adapter le montant des primes en cas d'erreur au niveau des bases actuarielles.

### **Provision pour cas de rigueur**

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par l'institution collective sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur. En 2010, deux demandes de prestations de ce type ont été acceptées.

### 5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel	31'697'023'445	31'551'689'197
Réserve de fluctuation de valeurs	1'440'020'858	772'856'496
Fonds libres	0	0
Fortune disponible	33'137'044'303	32'324'545'693
<b>Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2</b>	<b>104.5%</b>	<b>102.4%</b>

Des informations complémentaires sont données au chiffre 9.1 avec les explications relatives au taux de couverture économique.

### 5.8 Résultat en matière de risques décès et invalidité pour l'institution collective PUBLICA, considérée en sa qualité de réassureur

Les caisses de prévoyance présentant un effectif de personnes assurées relativement restreint sont partiellement ou totalement réassurées auprès de l'institution collective. Les cas d'invalidité dont l'origine est antérieure au passage à l'institution collective sont à la charge des caisses de prévoyance concernées (provisions pour cas de sinistres en suspens). Comme déjà l'année précédente, les cas recensés en 2010 relèvent exclusivement de ce cas de figure, si bien que la totalité des primes de risque des caisses de prévoyance réassurées, soit CHF 6.7 millions, est venue alimenter la provision pour cas de sinistres en suspens de l'institution collective. Il est probable que lors de la prochaine clôture des comptes, un excédent au sens du point 5.6.2 (provisions techniques de l'institution collective) pourra être pour la première fois remboursé, si tant est que l'année ne soit pas marquée par un nombre exceptionnel de sinistres.

### 5.9 Résultat en matière de risques décès et invalidité pour les personnes assurées, total de toutes les caisses de prévoyance

Pour l'exercice 2010, un gain actuariel a été réalisé sur le résultat en matière de risque décès (CHF 4.9 millions) comme de risque invalidité (CHF 111 millions), ce qui indique que le nombre de sinistres effectivement survenus s'est avéré inférieur aux prévisions fondées sur les bases techniques. La révision partielle des primes de risque à la baisse au 1<sup>er</sup> janvier 2010 a eu pour résultat de réduire le gain par rapport à l'année précédente et atteint ainsi l'effet recherché, les primes de risque devant en effet garantir à long terme un traitement des sinistres sans perte, mais sans gain non plus.

	2010	2009	2008
Prime de risque encaissée (invalidité et décès) en millions de CHF	147.8	168.5	159.7
Nombre de cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	101	88	84
Sinistres dus aux cas d'invalidité en millions de CHF	26.6	21.0	23.0
Financement par prime de risque (invalidité) en millions de CHF	137.6	156.4	148.2
Gain lié au risque invalidité en millions de CHF	111.0	135.4	125.2
Nombre de cas de décès	50	52	29
Sinistres dus aux cas de décès en millions de CHF	5.3	0.9	1.1
Financement par prime de risque (décès) en millions de CHF	10.2	12.1	11.5
Gain lié au risque décès en millions de CHF	4.9	11.2	10.4
Prime de risque requise	0.72%	0.50%	0.59%
Prime de risque requise (valeur moyenne)	0.60%	0.55%	0.59%
Prime de risque réglementaire	3.36%	3.92%	3.92%

De nouvelles réductions des primes de risque sont prévues du fait du changement de bases techniques. Il faudra toutefois continuer de surveiller de près l'évolution des sinistres, leur nombre ayant en effet légèrement augmenté en 2010 par rapport aux années précédentes.

### 5.10 Résultat en matière de risque décès pour les bénéficiaires de rentes, total de toutes les caisses de prévoyance

Avec une perte de près de CHF 110 millions (part des bénéficiaires de rentes de vieillesse: environ CHF 100 millions), le résultat en matière de risque décès montre très clairement la nécessité de la provision pour longévité des bénéficiaires de rentes. De même que la pertinence de la décision de la Commission de la caisse d'abaisser le taux de conversion applicable à l'âge de 65 ans de 6.53% à 6.15% lors du prochain changement de bases techniques, faute de quoi des pertes seraient générées en toute connaissance de cause à l'avenir, à charge pour les générations suivantes de les assumer.



Ruth Meier  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentante des employeurs  
Vice-directrice de l'Office fédéral de la statistique

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

La stabilisation de l'économie mondiale s'est poursuivie en 2010. Les différences régionales se sont toutefois accentuées de manière significative. Contrairement à l'Europe, aux Etats-Unis, le gouvernement a misé sur une politique fiscale expansive. Parallèlement, la banque centrale a décidé l'adoption d'un nouveau plan de relance à hauteur de USD 600 milliards. Les Etats très endettés, comme la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Grèce, le Portugal et l'Espagne, ont annoncé des mesures d'économies parfois drastiques. Ces plans fiscaux restrictifs n'entreront toutefois en vigueur qu'en 2011. Emmenés par la Chine, les pays émergents ont enregistré de forts taux de croissance qui ont toutefois perdu de leur dynamisme vers la fin de l'année. Le développement économique de ces régions a continué de s'affranchir de celui des Etats industrialisés.

Les sautes d'humeur ont dominé les marchés financiers. La crise de la dette survenue en Grèce a entraîné une perte de confiance temporaire des investisseurs. Les placements sur le marché monétaire ainsi que l'or sont devenus des catégories d'actifs recherchés. La propension au risque des investisseurs est toutefois remontée à partir de juillet. Les matières premières ont été les principales bénéficiaires de cette évolution, suivies des actions des pays émergents, du Pacifique et d'Amérique du Nord. En ce qui concerne les emprunts, les flux se sont concentrés sur les emprunts d'Etat des principaux pays européens et des pays émergents, ainsi que sur les obligations d'entreprise de bonne qualité.

Les problèmes en Europe et la politique monétaire très expansive des USA ont conduit à une nette revalorisation du franc suisse par rapport au dollar américain et à l'euro.

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La philosophie de placement de PUBLICA vise à absorber systématiquement les primes de risque imparfaitement corrélées provenant des sources les plus diverses (risques sur actions, risques de taux d'intérêt, risques de crédit et risques de liquidités) au moyen d'une large diversification de la fortune. A cette fin, nous investissons principalement de manière passive ou indicielle. Les différents produits sont sélectionnés de façon à ce que leur propre profil risque/rendement soit aussi transparent que ne l'est leur influence sur le profil risque/rendement de la fortune.

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion des actifs. Elle est compétente pour édicter et modifier le règlement sur les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement et de la stratégie de placement. La mise en œuvre de cette stratégie et l'adoption de décisions tactiques (dérogations temporaires aux pondérations prévues dans la stratégie de placement, dans le but de générer une plus-value par rapport à cette dernière) incombent au service Asset Management de PUBLICA.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion passive et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés de manière active, mais indicielle, par l'Asset Management de PUBLICA et des spécialistes externes. Les placements dans l'immobilier prennent la forme d'investissements directs en Suisse. Les placements en matières premières sont gérés par deux spécialistes externes. L'un des mandats répond à une gestion entièrement passive, alors que l'autre admet de légers écarts par rapport à l'indice de référence (benchmark) dans la limite des règles établies. Les programmes de couverture du risque de change sont traités de manière entièrement passive par deux experts externes.

Au 31 décembre 2010, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes:

### Asset Managers et rétrocessions

Mandat	Gestionnaire de fortune	Style de placement	Rétrocessions <sup>1)</sup>	
			Date de l'accord	Acceptation
Obligations en CHF	Asset Management de PUBLICA	indiciel	–	non
Obligations en EUR	Asset Management de PUBLICA	indiciel	–	non
Obligations en EUR	Swisscanto	indiciel	20.07.1999	non
Obligations en USD	Asset Management de PUBLICA	indiciel	–	non
Obligations en USD	Swisscanto	indiciel	20.07.1999	non
Obligations d'Etat en GBP (avec couverture)	Asset Management de PUBLICA	indiciel	–	non
Couverture du taux de change Obligations en monnaies étrangères	Record Currency Management	passif	22.10.2008	non
Hypothèques	Hypothèques PUBLICA	placements directs	–	non
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management	passif	01.12.2008	non
Actions Suisse	Pictet Asset Management	passif	02.12.2008	non
Actions Monde Pays industrialisés	Credit Suisse Asset Management	passif	09.11.2005	non
Actions Monde Pays industrialisés	Blackrock	passif	27.06.2005	non
Couverture du taux de change Actions Monde Pays industrialisés	Russell Investment	passif	28.10.2008	non
Actions Pays émergents	Pictet Asset Management	passif	19.08.2010	non
Actions Pays émergents	Vanguard	passif	19.08.2010	non

Mandat	Gestionnaire de fortune	Style de placement	Rétrocessions <sup>1)</sup>	
			Date de l'accord	Acceptation
Matières premières	Morgan Stanley	indiciel (swaps)	02.11.2009	non
Matières premières	Blackrock	passif (futures)	02.11.2009	non
Immobilier Suisse	Asset Management de PUBLICA	placements directs	–	non
Immobilier Suisse	Comptoir Immobilier SA	placements directs	01.04.2010	non
Immobilier Suisse	Bernard Nicod SA	placements directs	01.08.2007	non
Immobilier Suisse	Régie Nafilyan – Regisa SA / Membre du groupe Cogestim	placements directs	01.07.2007	non
Immobilier Suisse	Weck, Aeby & Cie. SA	placements directs	01.08.2007	non
Immobilier Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	placements directs	01.08.2007	non
Immobilier Suisse	Privera AG	placements directs	01.08.2007	non
Immobilier Suisse	psm Center Management AG	placements directs	01.07.2009	non
Immobilier Suisse	Mata Treuhand- und Revisions AG	placements directs	01.08.2007	non

<sup>1)</sup> Légende: (date de l'accord relatif aux rétrocessions / de l'acceptation de rétrocessions; situation en 2010)

PUBLICA s'efforce de maintenir un faible niveau de coûts et de conclure des accords équitables et transparents. Les accords passés avec nos partenaires interdisent d'accepter toute rétrocession en rapport avec des relations contractuelles conclues avec PUBLICA sur la base d'un mandat dans le domaine des titres et de l'immobilier.

En Suisse, PUBLICA exerce son droit de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en bourse en privilégiant les intérêts à long terme des actionnaires. En règle générale, aucun droit de vote n'est exercé à l'étranger. PUBLICA ne fournit aucun renseignement sur son comportement électoral au cas par cas.

## 6.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs comprend deux réserves distinctes: la réserve relative au taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs pour les placements de la fortune.

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
<b>Réserve relative au taux d'intérêt technique au 01.01.</b>	<b>279'212'631</b>	<b>0</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.</b>	<b>493'643'865</b>	<b>0</b>
<b>Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.</b>	<b>772'856'496</b>	<b>0</b>
Modification de la réserve relative au taux d'intérêt technique au bénéfice du compte d'exploitation	354'142'085	279'212'631
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs au bénéfice du compte d'exploitation	313'022'277	493'643'865
<b>Réserve relative au taux d'intérêt technique au 31.12.</b>	<b>633'354'716</b>	<b>279'212'631</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.</b>	<b>806'666'142</b>	<b>493'643'865</b>
<b>Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.</b>	<b>1'440'020'858</b>	<b>772'856'496</b>
Objectif de constitution de la réserve relative au taux d'intérêt technique	3'671'227'763	2'624'906'019
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	4'754'553'515	4'732'753'382
<b>Total général des objectifs de constitution</b>	<b>8'425'781'278</b>	<b>7'357'659'401</b>
Déficit de la réserve relative au taux d'intérêt technique	3'037'873'047	2'345'693'388
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	3'947'887'373	4'239'109'517
<b>Réserve de fluctuation de valeurs en % de l'objectif de constitution</b>	<b>17.1%</b>	<b>10.5%</b>

La constitution ou la dissolution de la réserve relative au taux d'intérêt technique et de la réserve de fluctuation de valeurs se déroule toujours de manière synchrone, si bien que ces deux réserves affichent toujours le même pourcentage par rapport à leur objectif de constitution respectif. Ce résultat positif a permis de poursuivre la constitution des réserves de fluctuation de valeurs.



Matthias Remund  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employeurs  
Directeur de l'Office fédéral du sport

### ⚙️ 6.2.1 Réserve relative au taux d'intérêt technique

Les taux d'intérêt sans risque du marché peuvent s'écarter du taux d'intérêt technique fixé uniformément et à long terme, sur certaines durées ou sur toutes. Si les taux d'intérêt sans risque du marché pour les différentes durées se situent partiellement ou totalement en dessous du taux d'intérêt technique fixé, des engagements économiques plus élevés pèsent potentiellement sur la caisse. La réserve relative au taux d'intérêt technique doit compenser, au moins partiellement, ce risque de fluctuation économique et servir, si nécessaire, à financer la baisse requise du taux d'intérêt technique.

Selon le règlement concernant les provisions et réserves de PUBLICA, l'objectif assigné à cette réserve correspond à 50% de la différence obtenue entre le montant des engagements calculés avec le taux d'intérêt technique actuellement en vigueur (soit 3.5% pour les caisses de prévoyance ouvertes et 3% pour les caisses de prévoyance fermées) et le montant des engagements calculés avec un taux d'intérêt sans risque.

### ⚙️ 6.2.2 Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs doit garantir qu'il est possible de couvrir les risques de placement nécessaires à la réalisation des objectifs de rendement à long terme. L'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeurs dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif minimal est fixé à 15% de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

### 6.3 Présentation des placements par catégorie

La fortune est placée dans les catégories suivantes, l'ensemble des risques de change liés aux placements dans des actions et des obligations émises par des pays industrialisés, autres que la Suisse, étant couvert par des opérations à terme sur devises. Pour des raisons opérationnelles et économiques, les risques de change découlant des placements dans des actions de pays émergents ne sont pas couverts.

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
<b>Liquidités et créances</b>	<b>861'106'433</b>	<b>1'625'755'921</b>
Liquidités	717'522'314	1'485'193'428
Créances	143'584'119	140'562'494
<b>Obligations</b>	<b>18'940'299'300</b>	<b>19'148'776'262</b>
Obligations en CHF	13'214'557'612	13'539'459'710
Obligations Europe	3'260'924'882	3'506'050'667
Obligations en USD	2'217'624'397	1'862'389'148
Obligations en GBP	247'192'409	240'876'737
<b>Actions</b>	<b>8'296'250'690</b>	<b>8'044'680'049</b>
Actions Suisse	1'938'862'895	2'859'211'755
Actions Europe	2'388'006'449	2'573'382'542
Actions Amérique du Nord	2'469'201'814	2'058'563'317
Actions Pacifique	849'851'894	553'522'435
Actions pays émergents	650'327'640	0
<b>Hypothèques</b>	<b>1'292'993'508</b>	<b>1'302'633'150</b>
<b>Immobilier</b>	<b>2'173'228'627</b>	<b>2'053'432'385</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>1'733'947'802</b>	<b>248'818'619</b>
Matières premières	1'733'947'802	248'818'619
<b>Placements de la fortune</b>	<b>33'297'826'359</b>	<b>32'424'096'386</b>

#### 6.3.1 Liquidités

L'état des liquidités est en net recul par rapport à l'année précédente. Ce résultat reflète en premier lieu l'appréciation plus positive des marchés financiers.

#### 6.3.2 Créances

Les comptes courants des employeurs totalisent CHF 103.6 millions, représentant avec les débiteurs de cotisations l'un des postes les plus importants de la rubrique «Créances». Les cotisations des employeurs et des employés sont facturées aux employeurs à la fin de chaque mois. Les cotisations du mois de décembre sont dues au 31 décembre 2010.

### ⌘ 6.3.3 Obligations

La part des placements en obligations dans le portefeuille n'a pratiquement pas évolué par rapport à l'année précédente.

### ⌘ 6.3.4 Actions

Un nouveau poste, «Actions pays émergents», a été créé par rapport à l'année précédente. Il fait partie intégrante de la stratégie de placement à long terme. Sa mise en place progressive a commencé en août 2010.

### ⌘ 6.3.5 Hypothèques

Le montant des prêts hypothécaires individuels a atteint CHF 1.103 milliard au 31 décembre 2010. Les prêts octroyés aux coopératives de construction et d'habitation ont représenté, quant à eux, CHF 190.2 millions.

### ⌘ 6.3.6 Immobilier

PUBLICA détient un portefeuille immobilier constitué d'immeubles locatifs et commerciaux répartis sur l'ensemble de la Suisse. Ce portefeuille est toujours en cours de développement, bien que ce dernier se soit poursuivi sur un mode défensif en 2010 du fait de la situation tendue qui a prévalu sur le marché. La valeur actuelle (y compris les immeubles en construction et les projets) est de CHF 2.173 milliards au 31.12.2010 contre CHF 2.053 milliards fin 2009.

### ⌘ 6.3.7 Matières premières

La constitution d'un portefeuille de placements en matières premières a commencé dès 2009. Elle s'est opérée de manière progressive et s'est achevée en 2010 une fois le poids stratégique à long terme atteint.

### ⌘ 6.3.8 Stratégie de placement

La nouvelle stratégie de placement est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008, en même temps que la loi relative à PUBLICA. Le passage de l'ancienne stratégie à la nouvelle se fait progressivement, par catégorie de placements, la priorité étant fixée en fonction de l'influence qu'a la catégorie de placement concernée sur le profil risque/rendement du portefeuille global. Une stratégie au prorata permettant de mesurer le portefeuille est définie pour chaque étape. Toutes les limites prescrites par l'OPP 2 ont été observées. L'ensemble des fourchettes de la stratégie au prorata a été respecté à l'exception de la fourchette inférieure pour l'immobilier. L'objectif concernant cette dernière fourchette n'a pas été atteint du fait du développement plus lent que prévu du portefeuille immobilier en raison de la situation tendue sur ce marché. Le non-respect de cette fourchette a été accepté par la Commission de la caisse.

Les limites de la stratégie à long terme applicables aux obligations suisses, aux actions des pays émergents et aux placements immobiliers en Suisse et à l'étranger n'ont pas été respectées. La limite pour les obligations Suisse a été dépassée, les autres limites n'ont pas été atteintes. Le non-respect de ces limites résulte de la mise en œuvre progressive de la stratégie à long terme. Tout comme les placements directs dans l'immobilier Suisse et les placements immobiliers indirects à l'étranger, les investissements en actions des pays émergents sont encore en cours de développement. Ce dernier est financé par la réduction progressive des placements en obligations libellées en francs suisses. Le non-respect de ces limites a été accepté par la Commission de la caisse.



Petra Maurer  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentante des employés  
Chargée d'information et de communication de l'Office fédéral des routes

Catégories de placement	31.12.2010	Stratégie de placement	Structure cible au prorata	Minimum au prorata	Maximum au prorata
<b>Valeurs nominales</b>	<b>63.08%</b>	<b>56.00%</b>	<b>62.00%</b>	<b>56.00%</b>	<b>71.00%</b>
Marché monétaire	1.92%	0.00%	1.00%	0.00%	8.00%
Obligations en CHF	39.95%	31.00%	41.50%	38.50%	44.50%
Emprunts d'Etat en EUR	17.30%	7.00%	15%	5%	25%
Emprunts d'Etat en GBP		1.00%			
Emprunts d'Etat en USD		3.00%			
Emprunts d'Etat en JPY		1.00%			
Crédit Investment Grade		8.50%			
Etats-Unis		4.50%			
Europe		3.00%			
Asie	1.00%				
Crédit Sub-Investment Grade	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Hypothèques	3.91%	4.50%	4.50%	0.00%	6.00%
Emprunts d'Etat Marchés émergents	0.00%	0.00%	0.00%		
<b>Actions</b>	<b>25.12%</b>	<b>24.00%</b>	<b>23.00%</b>	<b>19.00%</b>	<b>27.00%</b>
Suisse	5.89%	5.00%	6.00%	4.00%	8.00%
Europe	7.22%	7.00%	7.00%	5.00%	9.00%
Amérique du Nord	7.47%	6.00%	6.00%	4.00%	8.00%
Pacifique	2.57%	2.00%	2.00%	1.00%	3.00%
Marchés émergents	1.97%	4.00%	2.00%	0.00%	4.00%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>5.24%</b>	<b>5.00%</b>	<b>5.00%</b>	<b>4.00%</b>	<b>6.00%</b>
Matières premières	5.24%	5.00%	5.00%	4.00%	6.00%
Infrastructures	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	3.00%
Private Equity	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	3.00%
Hedge Funds	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
<b>Immobilier</b>	<b>6.57%</b>	<b>15.00%</b>	<b>10.00%</b>	<b>8.00%</b>	<b>12.00%</b>
Suisse	6.57%	10.00%	10.00%	8.00%	12.00%
Europe	0.00%	3.00%	0.00%	0.00%	4.00%
Asie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Etats-Unis (REITS)	0.00%	2.00%	0.00%	0.00%	3.00%

Les valeurs au 31 décembre 2010 mentionnées dans la 2<sup>ème</sup> colonne reposent sur les actifs du dépositaire global et de l'Investment Controller, lesquels ne tiennent pas compte des positions «créances» et «compte de régulation actif» dont le total s'élève à CHF 206 millions.

Tout non-respect temporaire, mais encore visible au jour de référence, des pourcentages fixés par catégorie de placement a été analysé et approuvé par l'Investment Controller, le Comité de placement et la Commission de la caisse.

#### 6.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2010, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants:

	Valeur nette de remplacement en CHF	Volume net des contrats en CHF (vente)
Swaps (taux d'intérêt)	12'913'160	100.0 mio
Swaps (matières premières)	70'043'480	836.3 mio
Opérations à terme sur devises	586'460'215	10.9 mrd
Futures sur actions	149'697	50.9 mio
Futures sur matières premières	24'013'682	723.5 mio

Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer les risques de taux. La moitié des investissements dans les matières premières est réalisée au moyen de la transaction de swap correspondante et l'autre moitié avec des futures sur matières premières. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture tactique des risques de change liés aux placements en obligations et en actions dans des pays industrialisés autres que la Suisse et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les futures sur actions servent à couvrir les dividendes déjà pris en compte dans l'indice boursier mais n'ayant pas encore été redistribués.

Tous les postes d'instruments dérivés disposent des couvertures requises sous forme de liquidités et de positions aisément réalisables. Un effet de levier sur la fortune globale est donc exclu.

### 6.5 Securities Lending

PUBLICA a conclu des contrats de Securities Lending avec deux banques de dépôt: JP Morgan et Credit Suisse. PUBLICA exerce son droit de vote aux assemblées générales des sociétés anonymes suisses mais exclut les actions correspondantes du Securities Lending immédiatement avant et pendant les assemblées générales. Au 31 décembre 2010, le prêt de titres a atteint CHF 524'237'450 (contre CHF 273'364'505 au 31 décembre 2009) et est garanti par un dépôt en gage.

Les exigences en matière de Securities Lending formulées par l'Office fédéral des assurances sociales dans son courrier du 12 mars 2009 ont été observées.

### 6.6 Explication du résultat net du placement de la fortune

Le résultat net global du placement de la fortune est constitué par le résultat net des différentes catégories de placement:

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Produit net des liquidités	-588'313	74'692
Produit net des créances	70'264	599'597
Produit net des obligations	791'360'299	859'499'128
Produit net des actions	440'128'851	1'976'301'495
Produit net des hypothèques	35'479'361	39'490'219
Produit net de l'immobilier	95'509'527	115'560'617
Produit net des placements alternatifs	283'958'562	1'282'570
Produit net des engagements	-893'547	-937'819
Frais d'administration des placements de la fortune	-27'857'010	-29'735'330
<b>Produit net des placements de la fortune</b>	<b>1'617'167'994</b>	<b>2'962'135'171</b>

Le poste «Produit net des engagements» qui présente les intérêts sur les avoirs des personnes assurées, n'est pas une catégorie de placement au sens strict. Le produit net des créances est constitué, entre autres, des intérêts sur les découverts des organisations affiliées.



Barbara Schaerer  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentante des employeurs  
Directrice de l'Office fédéral du personnel

### Répartition du produit net des obligations

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Produit net des obligations en CHF	425'927'521	745'073'770
Produit net des obligations Europe	204'555'842	175'735'474
Produit net des obligations en GBP	18'855'494	-33'884'838
Produit net des obligations en USD	142'021'442	-27'949'326
Produit net des obligations en JPY	0	388'285
<b>Produit net des obligations</b>	<b>791'360'299</b>	<b>859'363'366</b>

### Répartition du produit net des actions

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Produit net des actions Suisse	23'826'430	576'053'127
Produit net des actions Europe	143'450'257	707'624'505
Produit net des actions Amérique du Nord	257'429'082	571'779'402
Produit net des actions Pacifique	5'343'361	120'843'374
Produit net des actions Pays émergents	10'079'721	1'087
<b>Produit net des actions</b>	<b>440'128'851</b>	<b>1'976'301'495</b>

### Produit net des hypothèques

Le produit net correspond aux recettes provenant des intérêts, des taxes et des paiements dus avant terme.

### Produit net des biens immobiliers

Les évaluations de fin d'année et le transfert des honoraires de gestion dans la rubrique Management Fees ont d'ores et déjà été intégrés au calcul du présent produit net.

### Frais d'administration pour le placement de la fortune

Les frais d'administration pour la gestion de la fortune se répartissent entre les principaux postes énumérés dans le tableau suivant:

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Intérêts bancaires et postaux nets	13'958	15'689
Frais de transaction et taxes	5'575'716	5'955'562
Management Fees et taxes Catégories de placements	15'815'654	13'701'240
Management Fees et taxes Hypothèques et immobilier	8'830'214	9'991'724
Autres frais d'administration des placements de la fortune	0	71'116
<b>Frais d'administration des placements de la fortune</b>	<b>30'235'542</b>	<b>29'735'330</b>
Régularisations changement primauté de cotisations	-2'378'532	0
<b>Total des frais d'administration des placements de la fortune</b>	<b>27'857'010</b>	<b>29'735'330</b>

Les frais d'administration effectifs ont augmenté de CHF 0.5 million sur l'exercice comptable 2010. Cette augmentation correspond à la progression des Management Fees et des taxes relatives aux nouvelles catégories de placements. Contrairement à 2009, les charges liées aux hypothèques et à l'immobilier ont été présentées de manière distincte. La part correspondant aux impôts a dû être déduite et extrapolée manuellement en raison de la modification du mode de décompte adopté par le Global Custodian. Elle s'élève à quelque CHF 5.8 millions pour le seul droit de timbre. Une saisie automatisée et plus directe des impôts et des taxes est en cours d'élaboration pour la clôture des exercices à venir afin de pouvoir présenter la part des frais d'administration qui ne revient pas aux Asset Managers.

Le compte de régularisation concernant les Management Fees, créé le 1<sup>er</sup> juillet 2008 dans le cadre du passage à la primauté des cotisations, a été liquidé au cours de l'exercice comptable 2010.

## 6.7 Performance de la fortune globale

Avec une performance absolue de 5.16%, PUBLICA a réalisé un résultat intéressant en matière de placements. La performance du benchmark qui s'établit à 5.25% a été manquée de neuf points de base. Si nous avions renoncé à nous prémunir contre les risques de change, la performance de la fortune n'aurait été que de 1.15%. Le fait que le portefeuille de PUBLICA n'ait pas souffert de la faiblesse du dollar américain, de l'euro et de la livre britannique a permis de générer une performance supplémentaire de 4%. PUBLICA a pris la décision stratégique de couvrir intégralement les risques de change des pays industrialisés, afin d'exclure du portefeuille tout risque ne pouvant pas être compensé par une prime. Sur le long terme, nous n'attendons pas de la couverture des risques de change qu'elle contribue de manière directe à la performance. La couverture des risques de change permet toutefois indirectement d'escompter des rendements plus élevés: en réduisant les risques, nous libérons un budget risque qui peut être utilisé pour investir dans des catégories de placements, par exemple en actions, où les risques systématiques sont compensés par le montant plus élevé des rendements attendus. A court terme, la couverture des risques de change peut avoir une influence sensible sur la performance; ce qui a joué en faveur de PUBLICA en 2010 peut à l'avenir jouer contre nous, notamment si l'euro sort de sa crise actuelle.

L'excellente performance absolue et relative des obligations libellées en euros est due au fait que PUBLICA ne détient dans son portefeuille aucun emprunt d'Etat d'un des cinq pays suivants: Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne. Si l'UE sort de la crise, ces emprunts d'Etat pourraient à nouveau offrir des possibilités de placement intéressantes à l'avenir.

La décision de ne pas investir dans Transocean a eu un effet négatif sur la performance des Actions Suisse. La sous-performance des Actions Pays émergents est due aux coûts de transactions élevés de l'investissement initial. Pour ce qui est des investissements dans les actions de pays industrialisés autres que la Suisse, PUBLICA utilise comme benchmark les indices MSCI qui sont couverts contre les risques de change. Ces indices reposent sur deux composantes: l'évolution des marchés d'actions en monnaie locale et la couverture du risque de change. Ces composantes sont ajustées chaque mois au sein de l'indice. PUBLICA n'effectue l'ajustement de la couverture du risque de change que tous les trois mois: le marché des opérations à terme en francs suisses étant relativement peu liquide, si nous convertissions chaque mois des opérations de change à terme ouvertes dont la valeur nominale s'élève à CHF 12 milliards, cela aurait des répercussions sensibles sur les cours. Par ailleurs, nous génèrerions, à chaque fois, des coûts de transactions (écart entre le cours acheteur et le cours vendeur). Enfin, des cash flows importants et indésirables interviendraient chaque mois, car il faudrait réaliser les gains et les pertes liés aux opérations sur devises, les gains devant être réinvestis et les pertes refinancées. Pour des raisons opérationnelles, les programmes de couverture du risque de change se sont donc, dès leur conception, légèrement écartés des mécanismes du benchmark. Le franc suisse s'est fortement apprécié, la valeur escomptée sur les gains et les pertes liés aux opérations à terme sur devises est nulle sur le long terme, mais au second semestre la valeur effectivement accumulée a tourné en moyenne autour de quelques centaines de millions de francs – nettement plus que les gains mensuels fictifs enregistrés par le benchmark qui doivent faire l'objet d'un «rééquilibrage» mensuel. Les gains réalisés sur les transactions en devises n'ont pas participé à la performance positive des marchés des actions.



Hans Müller  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employés  
Secrétaire général de l'Association du personnel de la Confédération

	Performance portefeuille 2010	Performance benchmark 2010	Ecart portefeuille – benchmark
<b>Fortune globale</b>			
(avec couverture du risque de change)	5.16%	5.25%	–0.09%
<b>Fortune globale</b>			
(sans couverture du risque de change)	1.15%	1.78%	–0.63%
<b>Fortune en titres</b>	5.32%	5.39%	–0.07%
<b>Obligations et marché monétaire</b>	3.95%	3.36%	0.59%
CHF	3.59%	3.53%	0.06%
EUR	4.53%	0.78%	3.75%
GBP	6.99%	6.59%	0.40%
USD	6.24%	5.73%	0.51%
<b>Actions</b>	5.86%	6.60%	–0.74%
Suisse	0.94%	1.21%	–0.27%
Pays industrialisés autres que la Suisse	8.28%	9.27%	–0.99%
Pays émergents (depuis août 2010)	7.49%	8.47%	–0.98%
<b>Matières premières</b>	16.02%	15.30%	0.72%
<b>Hypothèques</b>	2.75%	2.50%	0.25%
<b>Immobilier</b>	4.52%	5.26%	–0.74%

## Comptes annuels et calcul de performance

La performance exacte ne peut pas être calculée à l'aide des chiffres figurant dans les comptes annuels. Ces derniers reposent sur les chiffres traités par la comptabilité financière qui a pour but de documenter les opérations. Pour sa part, le calcul de performance a pour objectif de présenter de la manière aussi détaillée et objective que possible, l'influence qu'ont eu sur les placements l'évolution des marchés et les décisions prises en matière de gestion de fortune.

La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital moyen investi. En la matière, les produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, les gains et les pertes en capital sont pris en compte (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital moyen investi, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le Global Custodian, réajusté en concertation avec les Asset Managers et vérifié par l'Investment Controller. Il est apuré des flux de fonds et repose sur une évaluation quotidienne des titres.

### 6.8 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions imposées par les articles 57 et 58 de l'OPP 2 concernant les placements chez l'employeur (ici la Confédération) ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, p.ex. portefeuille d'obligations.

Fin 2010, des créances résultant de découverts et s'élevant à CHF 2.5 millions ont encore pesé sur les organisations affiliées. Ce montant continue d'apparaître au bilan en tant que dette au titre du découvert et un intérêt est prélevé jusqu'à amortissement définitif du découvert par l'organisation concernée.

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
<b>Etat des réserves de contributions de l'employeur au 01.01.</b>	<b>10'809'052</b>	<b>2'777'678</b>
Attributions	4'680'000	8'085'269
Utilisation	-5'300'000	-97'883
Intérêts (1%)	85'961	43'988
<b>Total des réserves de contributions de l'employeur au 31.12.</b>	<b>10'275'013</b>	<b>10'809'052</b>

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Entreprise PUBLICA

Le compte d'exploitation de l'entreprise PUBLICA est vérifié par le Comité d'audit, puis soumis à la Commission de la caisse. Il s'appuie également sur le budget et l'analyse des écarts.

#### 7.1.1 Capital d'exploitation et engagements de l'entreprise

Le capital d'exploitation, c'est-à-dire les engagements de l'entreprise, se présente de la manière suivante:

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Actifs circulants	16'086'248	17'640'149
Actifs immobilisés	4'500'693	3'549'411
<b>Capital d'exploitation de PUBLICA</b>	<b>20'586'941</b>	<b>21'189'560</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>4'863'390</b>	<b>3'168'050</b>
Capitaux de tiers à court terme	2'806'071	2'422'909
Capitaux de tiers à long terme	2'057'319	745'141
<b>Capitaux propres</b>	<b>15'723'551</b>	<b>18'021'510</b>
Fonds de roulement	11'931'456	11'697'526
Bénéfices	3'792'095	6'323'984
<b>Engagements de l'entreprise PUBLICA</b>	<b>20'586'941</b>	<b>21'189'560</b>



Martin Sommer  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employeurs  
Chef du personnel du Conseil des EPF

### 7.1.2 Frais d'administration de l'entreprise

Au cours de la période sous revue, les charges administratives de l'entreprise PUBLICA qui atteignent CHF 30.3 millions sont à ramener aux produits de l'administration qui s'inscrivent à CHF 34.1 millions. Les charges administratives indiquées englobent les frais relatifs à la gestion des personnes assurées et des bénéficiaires de rente ainsi que la part des frais de gestion de la fortune qui incombe à l'entreprise. Ces derniers sont toutefois financés au moyen de la performance réalisée sur le placement de la fortune et induisent donc parallèlement les produits correspondants dans le compte administratif. Le bénéfice du compte administratif, une fois la part imputable à la gestion de fortune déduite, s'élève à CHF 3.8 millions et reflète le résultat de la gestion des assurés telle que financée par les primes pour frais des employeurs (frais d'administration).

#### Répartition du bénéfice entre les différentes caisses de prévoyance

Comme mentionné dans le chapitre précédent, les charges de l'entreprise PUBLICA sont d'abord imputées aux deux secteurs d'activités clés que sont la gestion de la fortune et la gestion des personnes assurées.

Les recettes effectives sont ensuite affectées aux caisses de prévoyance et les coûts sont alors ventilés par imputation directe proportionnellement aux prestations de services effectivement perçues, conformément au principe de causalité. Les coûts des projets sont répartis entre les caisses de prévoyance au prorata des frais d'administration dont elles se sont acquittées. Le résultat obtenu pour chacune des caisses tient ainsi compte des différences de tarifs ainsi que du recours plus ou moins intense aux services administratifs.

#### Répartition du bénéfice 2010

En 2009, la répartition par caisse de prévoyance des bénéfices liés au compte administratif avait encore été établie sur la base d'un calcul mixte. La méthode transitoire suivante avait été appliquée: dans un premier temps, la moyenne des résultats obtenus l'un avec l'ancienne méthode, l'autre avec la nouvelle, avait été établie pour chaque caisse de prévoyance. Puis, dans un deuxième temps, les résultats négatifs des caisses de prévoyance ont été neutralisés et portés à la charge des autres caisses de prévoyance. Les résultats ainsi calculés avaient finalement été affectés aux provisions non techniques respectives de chaque caisse de prévoyance.

Pour 2010, la répartition du bénéfice a été effectuée suivant la seule comptabilité des coûts et des prestations de PUBLICA et chaque caisse de prévoyance s'est donc vu attribuer le résultat (bénéfice ou perte) la concernant effectivement. Pour les caisses de prévoyance nouvellement affiliées à l'institution collective PUBLICA, tout déficit administratif éventuel qui ne pourrait pas être compensé au moyen d'une provision non technique disponible sera financé par l'entreprise «institution collective PUBLICA» pendant un délai transitoire de trois ans.

### Compte coûts/prestations ou comptabilité analytique de PUBLICA

Le but de la comptabilité analytique de PUBLICA est d'attribuer à chaque caisse de prévoyance les frais d'administration qu'elle a effectivement générés et d'imputer aux caisses de prévoyance tout surcroît ou toute résorption de charges.

La comptabilité analytique de PUBLICA indique pour chaque caisse de prévoyance quelles prestations (p. ex. les processus mobilisés en cas d'entrée, de rachat, de sortie, de versement anticipé etc.) sont sollicitées, à quelle fréquence, et, le cas échéant, quelles prestations spéciales ont été fournies à la caisse de prévoyance. Il faut également compter avec certains frais fixes (tels que les systèmes informatiques) qui sont répartis entre les caisses de prévoyance en fonction de leurs effectifs totaux. Il suffit alors de confronter l'ensemble des dépenses avec les frais d'administration facturés pour obtenir le résultat de la caisse de prévoyance, ce résultat pouvant être positif comme négatif. Le solde est alors imputé sur le compte des provisions non techniques. Si les frais d'administration d'une caisse de prévoyance sont un tiers supérieur à ceux facturés annuellement pour la gestion des personnes assurées ou deux tiers inférieurs à cette même limite, contact est généralement pris avec la caisse de prévoyance concernée et des négociations sont ouvertes pour envisager une éventuelle réduction ou augmentation des frais d'administration.

### 7.2 Présentation générale des frais d'administration de PUBLICA

#### Frais de gestion administrative par personne assurée/bénéficiaire de rentes

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Charges d'exploitation de PUBLICA	30'303'537	29'976'202
Part de l'Asset Management	-8'221'828	-8'251'710
<b>Charge nette</b>	<b>22'081'709</b>	<b>21'724'492</b>
<hr/>		
Nombre de personnes assurées	56'437	56'870
Nombre de bénéficiaires de rentes	45'135	45'660
<b>Total</b>	<b>101'572</b>	<b>102'530</b>
<hr/>		
<b>Frais de gestion admin. par pers. assurée/bénéficiaire rentes</b>	<b>217</b>	<b>212</b>

Les charges d'exploitation de PUBLICA, corrigées des parts de l'Asset Management présentées sous «Frais de gestion de la fortune», ont augmenté de 1.6%, comparées à l'année précédente. Etant donné que l'effectif des personnes assurées a légèrement diminué pendant cette période, les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rentes ont progressé de CHF 212 à CHF 217 sur un an.

## Frais d'administration liés aux placements de la fortune

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Placements de la fortune	33'297'826'359	32'424'096'386
Frais d'administration liés aux placements de la fortune	30'235'542	29'735'330
<b>Nombre de points de base par rapport à la fortune</b>	<b>9.1</b>	<b>9.2</b>
<b>Frais de gestion de la fortune par million de capital</b>	<b>908</b>	<b>917</b>
Nombre de personnes assurées	56'437	56'870
Nombre de bénéficiaires de rentes	45'135	45'660
<b>Total</b>	<b>101'572</b>	<b>102'530</b>
<b>Frais de gestion de la fortune par pers. assurée/bénéficiaire de rentes</b>	<b>298</b>	<b>290</b>

Les frais d'administration liés aux placements de la fortune ont augmenté de 1.7% en comparaison avec l'année précédente. Les placements de la fortune ayant cependant enregistré sur la même période une croissance de 2.7%, les frais de gestion de la fortune ont pu être abaissés de 9.2 à 9.1 points de base par rapport aux placements de la fortune. Ce résultat se traduit par une augmentation des frais qui passent de CHF 290 à CHF 298 par personne assurée ou bénéficiaire de rentes.

## Total des frais d'administration par personne assurée/bénéficiaire de rentes

	en CHF 31.12.2010	en CHF 31.12.2009
Frais généraux de gestion par pers. assurée/bénéficiaire de rentes	217	212
Frais de gestion de la fortune par pers. assurée/bénéficiaire de rentes	298	290
<b>Total des frais de gestion par pers. assurée/bénéf. de rentes</b>	<b>515</b>	<b>502</b>

Au total, les frais d'administration ont progressé de CHF 502 à CHF 515 par personne assurée et par bénéficiaire de rentes par rapport à l'année précédente, ce qui représente une augmentation des coûts de 2.6%.



Fred Scholl  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employés  
Secrétaire général suppléant de l'Association du personnel de la Confédération

## 8 Demandes des autorités de surveillance

Par lettre en date du 23 décembre 2010, l'OFAS a formulé des demandes spéciales en vue de l'établissement du rapport 2010. La première concerne l'insertion dans le texte et le tableau figurant sous le chiffre 6.1 d'une liste récapitulant les éventuelles rétrocessions par partenaire contractuel. Ce type de rétrocessions n'existant pas chez PUBLICA, elles figurent donc sous une forme négative dans la rubrique concernée. Les contrats d'entreprises générales et d'entreprises totales pour la construction d'ouvrages dans le domaine immobilier sont en premier lieu des contrats d'entreprise et ne sont donc pas concernés par l'ATF 132 III 460. Les prestations convenues sont rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire qui tient déjà compte des rabais de quantité habituellement accordés dans la branche.

La seconde portait sur l'indication des participations aux excédents découlant des contrats d'assurance, ce qui n'existe pas non plus chez PUBLICA, comme mentionné aux chiffres 5.1 et 5.6.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Explications relatives au degré de couverture économique

Grâce au degré de couverture actuariel de 104.5% au 31 décembre 2010 (chiffre 5.7), tous les engagements de la caisse sont intégralement couverts par les actifs existants. La situation générale ne s'est pas améliorée de manière fondamentale en ce qui concerne les intérêts, si bien que le taux d'intérêt technique (de 3.5% pour les caisses de prévoyance ouvertes et de 3% pour les caisses de prévoyance fermées) demeure relativement élevé. Pour pouvoir donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il convient donc de tenir compte, en plus du degré de couverture actuariel, du degré de couverture économique.

Afin de déterminer le degré de couverture économique, les engagements de la caisse de pensions sont calculés avec un taux d'intérêt sans risque coïncidant avec l'horizon considéré. Si le but d'une caisse de pensions ne consiste pas à ne réaliser que des placements sans risque, il va de soi qu'une certaine prudence est tout de même de mise. C'est pourquoi, conformément aux dispositions de son règlement sur les provisions et réserves, PUBLICA a décidé de constituer progressivement et en fonction du résultat de ses activités de placement, une réserve relative au taux d'intérêt technique (pour la dissoudre, le cas échéant). L'objectif de constitution de cette réserve est fixé à la moitié de la différence entre les engagements calculés sur les bases actuarielles et ceux déterminés en fonction de critères économiques. Les calculs effectués par les experts en assurance pension de la caisse ont à nouveau souligné la faiblesse du degré de couverture économique de PUBLICA puisqu'il s'établit à 84.1% (contre 87.3% l'année précédente). En comparaison, le degré de couverture économique était encore supérieur à 90% en 2007.

Le degré de couverture économique soulève une question propre au 2<sup>ème</sup> pilier, à savoir celle de l'évaluation aux valeurs du marché non seulement de l'actif mais aussi du passif du bilan. Pour répondre de manière adéquate à cette situation, PUBLICA alimente la réserve relative à l'intérêt technique depuis le 31 décembre 2004.

### 9.2 Procédures juridiques en cours

En décembre 2008, un recours en matière de surveillance a été déposé auprès de l'Office fédéral des assurances sociales. Le requérant a soulevé de nombreux griefs en lien avec le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations intervenu le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Les prétentions élevées essentiellement en faveur de la Caisse de prévoyance de la Confédération se chiffrent en millions. Le requérant invoque en outre la violation de principes constitutionnels et l'absence de dispositions transitoires favorables aux personnes assurées les plus âgées. Le requérant a recouru devant le Tribunal administratif fédéral contre la décision de rejet de l'autorité de surveillance. Le Tribunal administratif fédéral n'a pas encore statué.

### 9.3 Liquidations partielles

Par son arrêté en date du 16 décembre 2009, le Conseil fédéral a approuvé le contrat d'affiliation pour la Caisse de prévoyance de PUBLICA.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, PUBLICA gère une nouvelle caisse de prévoyance dont l'effectif (personnes assurées et bénéficiaires de rentes) dépendait encore de la Caisse de prévoyance de la Confédération au 31 décembre 2009.

### 9.4 Nouvelles affiliations

En 2010, la Commission de la caisse a autorisé les nouvelles affiliations suivantes:

#### Caisses de prévoyance communes

---

Comité international des transports ferroviaires, CIT

---

GLOBE Suisse

---

Association Suisse de Probation et de Travail Social dans la Justice, prosaj

---

Fondation «Bourses politiques scientifiques»

---

#### Caisses de prévoyances autonomes

---

PUBLICA

---

Sillon Suisse SA

---



Fritz Zurbrugg  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employeurs  
Directeur de l'Administration fédérale des finances

## 10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

## 11 Caisses de prévoyance de l'institution collective PUBLICA

L'institution collective regroupe 19 caisses de prévoyance à la date du 31 décembre 2010. Ces caisses disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe paritaire qui leur sont propres. Le total des bilans, la fortune disponible, les engagements (capital de prévoyance et provisions techniques) et le degré de couverture en variation sur un an figurent dans le Management Summary. La présentation fait désormais la distinction entre caisses de prévoyance ouvertes et caisses de prévoyance fermées. Des rapports annuels détaillés à l'attention des organes paritaires sont élaborés pour chaque caisse de prévoyance.

## Management Summary des caisses de prévoyance au 31 décembre 2010

	Somme au bilan en CHF	Fortune disponible en CHF	Engagements, capital de prévoyance et provisions en CHF	Degré de couverture 2010 en %	Degré de couverture 2009 en %
<b>Caisse fédérale de pensions</b>					
<b>PUBLICA (bilan consolidé)</b>	<b>33'328'763'940</b>	<b>33'137'044'303</b>	<b>31'697'023'445</b>	<b>104.5</b>	<b>102.4</b>
<b>Institution collective</b>					
<b>PUBLICA</b>	164'350'897	132'069'256	127'025'477	104.0	103.9
Confédération	21'676'147'465	21'583'144'314	20'608'380'493	104.7	102.6
Organisations affiliées	761'240'301	750'987'742	712'015'907	105.5	102.7
Domaine des EPF	5'319'909'742	5'281'117'998	4'994'600'742	105.7	103.4
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle	83'411'561	83'105'060	79'849'787	104.1	102.1
Swissmedic	164'581'774	158'251'547	151'848'176	104.2	102.2
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle	47'672'608	47'501'815	44'904'936	105.8	105.5
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	3'177'232	3'080'925	2'914'942	105.7	102.6
Dictionnaire historique de la Suisse	9'793'040	9'764'729	9'532'859	102.4	102.2
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	140'617'858	139'457'380	134'320'462	103.8	102.3
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	69'733'016	68'943'123	65'883'274	104.6	102.9
PUBLICA	52'760'878	52'016'003	49'346'692	105.4	
Sillon Suisse SA	4'888'692	4'869'162	4'639'235	105.0	
<b>Total des caisses de prévoyance ouvertes</b>	<b>28'333'934'166</b>	<b>28'182'239'800</b>	<b>26'858'237'504</b>	<b>104.9</b>	<b>102.7</b>
Effectif fermé –					
Personnes assurées volontaires	126'161'962	125'994'391	121'444'782	103.7	101.9
Effectif fermé – Organisations affiliées	150'615'193	150'403'916	149'736'803	100.4	100.4
Effectif fermé – Confédération	191'046'941	190'671'301	185'482'098	102.8	101.1
Effectif fermé – Swisscom	2'739'532'725	2'735'158'771	2'680'634'150	102.0	100.7
Effectif fermé – RUAG	891'062'074	889'620'509	866'163'455	102.7	101.1
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse	653'089'911	652'065'125	633'453'200	102.9	101.4
Effectif fermé – Administration PUBLICA	78'970'072	78'821'235	74'845'975	105.3	103.0
<b>Total des caisses de prévoyance fermées</b>	<b>4'830'478'878</b>	<b>4'822'735'249</b>	<b>4'711'760'463</b>	<b>102.4</b>	<b>101.0</b>



Alfred Wyler  
Membre de la Commission de la caisse  
Représentant des employés  
Chef de la Division Prestations AVS/AI/APG/AMat de la Caisse de compensation agrapi

## 12 Rapport de l'organe de contrôle



**ERNST & YOUNG**

Ernst & Young SA  
Belplasse 23  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 18  
[www.ey.com/ch](http://www.ey.com/ch)

A la Commission de la Caisse de la  
**Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne**

Berne, le 14 avril 2011  
**Rapport de l'organe de contrôle**

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion, des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, ainsi que des comptes de vieillesse incombe à la Commission de la Caisse, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes et aux placements, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors de la vérification de la gestion, nous avons évalué si les exigences légales et réglementaires relatives à l'organisation, à l'administration, à la perception des cotisations et au versement des prestations, ainsi que les exigences relatives à la loyauté dans la gestion de fortune ont été respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse (en particulier à la loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions) et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



**Bruno Christen**  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



**Patrik Schaller**  
Expert-réviseur agréé

Membre de la Chambre fédérale

## 13 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

PUBLICA  
Attestation de l'expert agréé en matière  
de prévoyance professionnelle au 31.12.2010



### Données de l'effectif

Nous avons reçu de PUBLICA les données nécessaires à nos calculs actuariels pour les assurés actifs et pour les pensionnés. Le 02.03.2011, PUBLICA nous a fait parvenir un courrier attestant que les effectifs transmis sont définitifs et que son bilan est établi sur la base des mêmes effectifs.

### Calcul des capitaux de prévoyance

Nous avons calculé les engagements actuariels pour les actifs et les pensionnés de PUBLICA selon les bases techniques EVK 2000 3.5 % et ceux des effectifs fermés de pensionnés selon EVK 2000 3.0 %. Les engagements actuariels ou capitaux de prévoyance correspondent pour les assurés actifs à la somme des prestations individuelles de libre passage et pour les pensionnés à la valeur actuelle des rentes servies et des prestations expectatives de survivants qui y sont liées. Globalement, ils s'élèvent à CHF 29'454'954'087.--.

### Provisions et réserves

La Commission de la Caisse a publié un règlement des provisions et réserves qui s'applique lors de l'établissement du bilan technique. Les provisions ont été prises en compte dans le bilan technique sur cette base et s'élèvent globalement à CHF 2'242'069'357.--. En outre, les réserves ont été constituées dans la mesure où la situation financière de PUBLICA le permettait, en moyenne de l'ensemble des caisses de prévoyance, elles atteignent environ 17.1 % de leur valeur cible, au 31.12.2010.

### Fortune

La fortune disponible pour la couverture des engagements actuariels et servant au calcul du degré de couverture correspond au total des actifs à la valeur du marché sous déduction des engagements, du compte de régularisation des passifs, de la réserve de contribution de l'employeur et des provisions non techniques. La fortune disponible ainsi déterminée s'élève à CHF 33'137'044'303.--.

### Situation financière

Le bilan technique est équilibré et ne présente ni un excédent, ni un découvert technique. Tant que les réserves ne peuvent être constituées à hauteur de leur valeur cible, PUBLICA ne sera pas en mesure de présenter un excédent technique (ou des fonds libres). Etant donné que PUBLICA ne dispose que d'une faible part de réserves, elle ne possède, en principe, qu'une capacité de risque limitée en matière de placement. Néanmoins, pour atteindre son objectif financier, PUBLICA est obligée de conserver une stratégie de placement acceptant un certain risque.

### Degré de couverture

#### Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Le degré de couverture au sens de l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune disponible pour la couverture des engagements actuariels d'une part et à la somme des capitaux de prévoyance déterminés à l'aide du taux d'intérêt technique de 3.5 % (resp. 3.0 %) et des provisions techniques d'autre part. Au 31.12.2010, le degré de couverture au sens de l'OPP 2 s'élève à 104.5 % contre 102.4 % au 31.12.2009.

#### Degré de couverture économique

Le degré de couverture économique correspond au rapport entre la fortune disponible pour la couverture des engagements actuariels d'une part et la somme des capitaux de prévoyance déterminés à l'aide du taux d'intérêt technique exempt de risque (obligations fédérales sur 20 ans pour les assurés actifs, respectivement des obligations fédérales sur 10 ans pour les pensionnés) et les provisions techniques d'autre part. Au 31.12.2010, le degré de couverture économique s'élève à 84.1 % contre 87.3 % au 31.12.2009.

### Appréciation de la situation financière

La situation financière de PUBLICA et de ses caisses de prévoyance mesurée au sens de l'article 44 OPP 2 s'est améliorée, notamment grâce à une performance des placements réalisée en 2010 supérieure à la moyenne. Avec un degré de couverture au 31.12.2010 de 104.5 %, PUBLICA a pu continuer à reconstituer modérément ses réserves. Même si, il y a un an déjà, PUBLICA a pu se défaire du découvert au sens de l'article 44 OPP 2, nous constatons que, sans réserves bien constituées, la Caisse ne peut pas être considérée comme assainie de manière durable.

Les différentes caisses de prévoyance présentent des degrés de couverture entre 102.0 % et 105.8 %, avec une exception à 100.4 %. Outre le degré de couverture, il convient également de prendre en compte la structure d'âge de l'effectif des assurés lors de l'appréciation de la situation financière des différentes caisses de prévoyance. Notamment les caisses fermées de pensionnés peuvent rapidement se retrouver dans une situation financière qui leur sera difficile de rétablir sans aide externe.

Les rendements supérieurs à la moyenne réalisés sur les placements ont permis à PUBLICA de continuer à consolider modérément sa situation financière. A part les caisses de prévoyance fermées, PUBLICA présente un financement solide et ne connaît pas de déficits structurels. Le changement de bases techniques prévu renforcera encore le financement de PUBLICA. Si le rendement visé à l'aide de la stratégie de placement peut, à moyen terme, effectivement être réalisé, le degré de couverture de la Caisse continuera à s'améliorer avec le temps.

### Attestation de l'expert agréé

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons attester que:

- au 31.12.2010, PUBLICA est en mesure de couvrir ses engagements actuariels ou les capitaux de prévoyance déterminés selon les bases techniques EVK 2000 avec un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %, ainsi que les provisions.
- Comme l'an passé, les mesures d'assainissement examinées il y a deux ans ne sont aujourd'hui pas nécessaires. Néanmoins, compte tenu du niveau toujours faible de ses réserves, PUBLICA ne peut pas encore être considérée comme étant assainie de manière durable. Pour les caisses fermées de pensionnés, une stratégie de placement différenciée, moins exposée au risque, est mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Toutes les mesures de sécurité ont été prises en conformité avec le règlement des provisions et réserves et dans la mesure où cela a été possible financièrement. Les provisions sont portées au bilan à leur valeur cible. La réserve taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeur n'ont pu être alimentées que modestement sans atteindre leur valeur cible.
- Au 31.12.2010, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 s'élève à 104.5 % compte tenu d'un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %.
- le degré de couverture économique déterminé compte tenu d'un intérêt technique exempt de risque s'élève à 84.1 % au 31.12.2010.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au 31.12.2010.

Hewitt Associates SA



Daniel Thomann  
Expert fédéral diplômé en assurances de pension  
Neuchâtel, 29.03.2011

## Impressum

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57, Case postale, 3000 Berne 23

Conception et réalisation

Caisse fédérale de pensions PUBLICA



Mise en page

VISCOM Kommunikation und Design AG,  
Landoltstrasse 63, 3007 Berne

Photos

Rolf Siegenthaler, Berne

Impression

marti media  
Dorfstrasse 2, 3032 Hinterkappelen

Tirage: 400 f/150 i/1'300 d  
Berne, mai 2011



Bâtiment administratif de PUBLICA